



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BIBLIOTHECA S. J.

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

H 309 / 6



EPISTRE

DE IAQVES SADO-
LET CARDINAL, EN-

uoyée au Senat & Peuple de Geneue:

Par laquelle il tafche lés reduire

foubz la puiffance de l'E-

uefque de Romme.



Avec la Refponfe de Iehan Caluin :
translatées de Latin en François.

Imprimé a Geneue par Michel du Bois.

M · D · XL.

I A Q V E S

S A D O L E T E V E S -
 Q V E D E C A R P E N -
 tras, Prebſtre, Cardinal de la
 ſaincte Eglife Romaine
 du Tiltre de ſainct
 Calixte :

A ſés bien ayez freres lés Syndiques,
 Confeil, & Citoiens de Geneue.

Reſchers freres en Ieſuchriſt
 T paix vous ſoit donnée & avec
 nous: c'eſt à dire amour & con
 corde ſoit avec l'Eglife catho-
 lique noſtre mere & la voſtre, de par
 Dieu le Pere & ſon filz vnique Ieſus
 Chriſt noſtre ſeigneur avec le ſainct
 Eſprit, qui eſt vne vnité parfaicte en
 trois : à laquelle appartient louenge &
 ſeigneurie és ſiecles dés ſiecles. Amen.

Le penſe bien, treſchers freres, qu'au
 cuns d'entre vous n'ignorent pas, com-

a 2 me

me pour le present, ie fay ma demeure à Carpentras : ou me suis retiré de Nice, après auoir accompaigné le souuerain Euesque, qui estoit là venu de Romme, pour pacifier les Princes. Car i'ayme ceste Eglise & cité, laquelle Dieu a voulu m'estre pays & espouse spirituelle : & porte à cestuy mien peuple vne amour & charité vrayement paternelle : me separant bien enuiz d'avec eux. Que si cest honneur de Cardinalat (qui m'a esté conseré & donné en mon absence & sans mon sceu) me contreinct de retourner à Romme (comme certes il est necessaire, affin qu'en la vocation en laquelle suis appellé, ie serue illec à Dieu) toutefois si ne diuertira-il point mon affection & amour, des peuples, que ie doy auoir tousiours imprimés és plus profondes entrailles de mon cœur. Moy donc estant à Carpentras, ouyant beaucoup de rapportz de vous, qui en partie me causoient tristesse, & en partie me mettoient en esperance de ne me deffier, que nous & vous,

vous (qui autrefois auons esté tous d'un courage en la vraye & droite religion de Dieu) le mesme Seigneur nous regardant benignement : ne reuinssions vne fois en vn mesme consentement & vnion d'esprit. Il a semblé bon au saint Esprit & à moy (car l'escriture parle ainsi : & aussi toutes choses faictes d'un bon zele & entier courage enuers Dieu, procedent du saint Esprit) Il m'a semblé bon, dy-ie, de vous escrire quel que chose : & vous declairer par lettres le soing & la sollicitude que ie prendz à cause de vous. Et pour vray, treschers, ce n'est pas dez maintenant, que i'ay tel le volonté & bonne affection enuers vous. Mais comme ainsi soit, que dez le temps que par la volonté de Dieu, ie fuz esleu Euesque de Carpentras (il y a environ vingt & troys ans) pour l'accointance familiere que vous auiez avec mon peuple, moy absent eusse entendu voz manieres de faire : dez lors ie commençay à priser & aymer la noblese de vostre ville, l'ordre & forme de
a 3 vostre

vostre Republique, l'excellence des citoyens, & sur tout icelle tant exquisè & louable humanité de vous, enuers toutes gens & nations estranges. Et tout ainsi que voyfinaige & proximité de maisons en vne ville, caulent souuentefois amour entre les hommes : ainsi les pays circunuoysins font, que les peuples s'entrayment & fauorisent. Par cy deuant il ne vous est point aduenue de sentir, ou les fruietz de ceste mienne affection enuers vous (laquelle certes est totalement vostre) ou de voir quelque signe ou apparence d'icelle, car l'occasion ne s'est point encore donnée. Mais maintenant, elle ne s'est point seulement offerte à moy : ains nécessité me contreinct à vous declairer de quelle affection & couraige ie suis enuers vous si au moins ie veux tenir la foy enuers Dieu : & vsfer de charité chrestienne enuers mon prochain. Car ayant entendu que aucuns hommes cauteleux, ennemis de l'vnion & paix chrestienne auoient mis & semé entre vous & en
vostre

vostre ville, semence & commencement de discorde & diffension (comme ià ilz auoient faict en certains bourgz & villaiges subiectz à la vertueuse & puissante nation dés Suiffes) destournans le peuple fidele de Christ du chemin de sés anciens Peres, le retirans de l'opinion ferme de l'Eglise catholique, & rempliffans tout de discordes & diuisions (ce que pour certain ont tousiours accoustumé faire ceux, qui en oppugnant l'autorité de l'Eglise, cherchent pour soy honneurs non accoustumez, & puissances nouvelles) ie prens en tesmoing Dieu tout puissant, lequel voit presentement & congnoit més pensées interieures, que i'en feuz grandement marry : & sentys mon affection touchée de double misericorde & compassion. Car d'vne part i'entendoye lés pleurs, souspirs, & gemiffemens de nostre mere saincte Eglise : se lamentant, de ce que pour vn coup elle estoit priuée d'vn si grand nombre de sés enfans bien aymez. D'autre part, ô treschers,

a 4 i'estoye

i'estoye esmeu à cause des perilz & incommoditez qui de ce vous pouuoient aduenir. Car ie congnoissoye assez, telles gens innouateurs des choses bien & anciennement instituées, telz troubles & dissensions, estre non seulement pestiferes aux ames (qui est toutefois le mal plus contagieux) mais aussi grandement pernicieux aux affaires, & publiques, & priuées. Ce que par l'experience des choses auez peu congnoistre euidemment. Quoy donc? Certes l'affection que i'ay enuers vous, & la crainte de Dieu me contreignent de vous escrire comme frere à freres, & amy à amis : & vous exposer franchement tout le contenu de mon cœur : vous priant affectueusement ne me vouloir denier icelle vostre facilité & humanité accoustumée, de laquelle maintenant vous prie vser enuers moy, en receuant cordialement mes lettres, & les lisant. Car i'espere, si attentiuement & en patience vous lisez ce que ie vous escry, encore que ne prisez & approu-

approuuez mon conseil : à tout le moins vous congnoistrez mon cœur estre droit & entier, desirant sur tout vostre salut & bien : & verrez que ie ne cherche point ce qui est mien, mais vostre proffit, bien, & vtilité. Toutefois ie ne commenceray point par subtiles, ardues, & espineuses disputations (lesquelles sainct Paul appelle vaine philosophie : exhortant les fideles ne donner facilement lieu à icelles) par lesquelles ces gens vous ont seduictz : amenans entre gens ignorans, ie ne sçay quelle obscure interpretation de l'escriture, courans leur malice & tromperie d'une faulse vsurpation du nom de doctrine & sapience. Je proposeray seulement ce qui est clair & euident, sans aucune cachette d'erreur, palliation de fraude, ou deception : comme la verité a tousiours de coustume. Car elle luyt mesme au milieu des tenebres, estant veüe de tous, & congneuë tant des ignorans, que des gens sçauans. Et singulierement en la doctrine Chrestienne, elle n'est point
a 5 appuyée

appuyée ny fondée en syllogismes ou parolles deceptiues : mais en humilité, pieté, & obeyssance du Seigneur. Car la parolle de Dieu est viue & efficace, & plus penetrante que tous glaiues à deux trenchans : & atteinct iusque à la diuision de l'ame & de l'esprit, aussi dés ioinctures & des moëles : & si n'entrelace point les espritz par difficiles argumentations : mais suruenant vne certaine celeste affection de cœur, se represente à noz espritz clairement & manifestement : de sorte, que pour l'entendre, Dieu par sa vocation besoigne en nous plus abondamment que nostre raison humaine. Lequel Dieu pere de toute droite intelligence, ie prie humblement, me vouloir ayder à dire, & vous disposer tellement à ouyr : qu'vnefois nous puissions consentir au Seigneur tous d'un cœur & d'une pensée. Or affin que mon commencement soit prins du lieu plus conuenable : Ie pense bien, treschers freres, que moy, vous, & tous autres qui ont mis leur foy & esperance en Christ :
n'auons

n'auons point faict telles choses, & ne les faisons point pour ceste vie mortelle & transitoire : ains pour trouuer salut à noz ames, & chercher vne vie eternelle & permanente : laquelle on obtient au ciel seulement, & non en ceste terre & demeure. Auquel lieu nostre office est tellement miparty & ordonné : que après auoir assis le fondement de foy, nous trauaillions çà bas, pour auoir là hault repos : que nous semions en la terre, affin de moissonner au ciel : finalement que dés œuures esquelles nous nous sommes icy exercitez, nous en receuions en l'autre vie, fruietz dignes & remunerations semblables. Et combien que la voye de Christ, & la raison de viure selon sés statutz & ordonnances, nous semble fort difficile : pource qu'el le nous commande retirer nostre cœur des fanges voluptueuses de ce monde, & le ficher en Dieu seul : mespriser les biens presens, que nous auons entre mains, pour esperer le bien à nous inuisible : ce neantmoins le salut de nous & de nostre ame

estre ame nous est en telle recommandation, que rien ne nous est aspre ou laborieux, affin qu'une fois en l'esperance de vie à nous proposée, precedant tousiours en noz affaires la bonté & misericorde de Dieu, nous puissions par beaucoup de tribulations & sollicitudes, en fin obtenir ce salut eternel & perpetuelle felicité. En ceste esperance Christ annunciateur du vray bien a esté iadis receu en grande affection & consentement du monde vniuersel : Pour celà aussi est-il seruy & adoré de nous, & recongneu, Dieu, & filz du vray Dieu : pource que luy seul de tout temps a viuisifié à Dieu toutpuissant (auquel seul est la vie) les cœurs de tous hommes, endormis & quasi enseuelis és vanitez de ce monde caducques & deceuables, qui vniuersellement estoient adiugez à mort eternelle : les resuscitant des mortz, c'est à dire, de celle qui est la plus damnable espece de mort. Et luy, pour le premier, voulant estre nostre salut, deliurance, & instruction, en souffrant

frant la mort de la chair, puis après reprenant vne vie immortelle : par son exemple nous a instruiet & enseigné, de suyure vn aultre chemin que nous n'auions faict : & de mourir à ceste chair & au monde, c'est à dire, à peché, affin que vesquissions à Dieu : mettans toute nostre esperance en luy, de bien & heureusement viure à perpetuité. Qui est la propre resurrection de nous tous, & bien conuenable à la gloire & maiesté de Dieu tout puissant : par laquelle, ny vn ny deux, mais tout le genre humain a esté rappellé d'vne mort spirituelle, horrible, & miserable, pour viure vne vie celeste & pardurable. Paul Apostre considerant en soy & pensant à ceste resurrection, trouuant en icelle vn grand argument & approbation de la diuinité de Christ, dit : Je suis séparé pour annoncer l'euangile de Dieu, lequel il auoit deuant promis par ses prophetes, és sainctes escritures, touchant son filz : qui a esté faict de la semence de Daud, selon la chair, & a esté

esté declairé filz de Dieu en puissance spirituelle, qui est la propre vertu de Dieu : d'autant qu'il ne fait pas les merveilles corporellement, mais spirituellement. Car, commander aux ventz, illuminer par parole les aveugles, & ressusciter les mortz : n'estoit point fait en puissance corporelle, mais en vertu spirituelle & diuine. Christ donc est déclaré filz de Dieu, par ceste puissance spirituelle, appartenant seulement à Dieu. Et ce que l'Apotre met après, de la resurrection des mortz : ne s'entend point de ceste suscitation par laquelle le corps du Lazare, le filz de la vefue, ou la fille du prince de la synagogue ont esté viuifiés (combien que aussi ce soient œuvres de Dieu), mais plustost il parle de celle viuification, par laquelle il a deliuré Marie Magdaleine de sept diables, & appelé Matthieu du lieu des receptes, & euoqué plusieurs autres de ceste vie terrienne & caduque, & generalement tout le genre humain, de peché, de la mort de peché, & de la puissance de ces tene-

tenebres mondaines, à vne esperance d'affinité & compaignie celeste : de laquelle aussi il raddressa & esleua au ciel les espritz dés hommes, plongez en ceste fange & corruption terrienne. Qui est le plus grand benefice de Iesus Christ enuers nous, & principal argument de sa diuinité. Et pour cest effect, il fut en luy ainsi ordonné de Dieu en la mission de son filz, qui a prins sur soy ceste charge, laquelle en son temps il a accomplye, & la nous a distribuée : à celle fin que nous aydez & secouruz en vn seul Christ, de tout conseil, renfort, & vertu diuine & humaine, puissions presenter noz ames sauues deuant Dieu. La noblesse de l'ame est si eminente, son pris est tant excellent, & son estimation a esté telle : que pour la sauuer & gagner à Dieu & à nous, toutes loix naturelles ont esté renuerfées, & l'ordre dés choses totalement changé : Dieu est descendu en terre, pour estre fait homme, & l'homme est monté au ciel, pour estre fait esgal à Dieu. Nous croyons donc tous en Christ,

en Christ, affin que (comme i'ay dict) nous trouuions salut en noz ames, c'est à dire, la vie en nous mesmes : qui est la chose plus à desirer, oultre laquelle nul bien ne peut aduenir à l'homme plus precieux, familier, ou qui luy soit plus propre. Car, de tant plus qu'un chascun s'ayme soy mesme, de tant plus son salut luy doit estre cher : lequel s'il est par luy mesprisé & reietté, quel aultre loyer pourra-il acquerir semblable à cestuy ? quelle chose donnera l'homme en recompense pour son ame, dit le Seigneur ; ou que proffitera-il à l'homme de gagner mesme tout le monde, s'il fait domage à son ame ? Donc ceste règle, tant ample, tant chere, & precieuse, en laquelle le salut de noz ames est contenu, nous doit estre en tel pris & estimation : que nous l'obseruions de toute nostre force, puissance, & entendement. Tous autres biens que nous desirons & conuoytons en ce monde, sont externes & estrangers : mais ce seul bien, de garder noz ames, n'est point seulement nostre,
ains

ains nous mesmes sommes ce mesme bien. Duquel, quiconque par negligence se sera retiré, iceluy ne peut recouurer la fruition d'un aultre bien : attendu qu'il s'est aliéné du bien, duquel il deuoit auoir la iouissance. Oultreplus ce bien de salut eternal, nous aduient par la seule foy en Dieu, & en Iesus Christ. Quand ie dy, par la seule foy, ie n'entendz pas ainsi que font ces controueurs de choses nouvelles : qu'en delaiissant la charité & le deuoir d'un Chrestien, i'aye seulement vne persuasion ou fiance en Dieu : par laquelle ie croye tous més pechez m'estre pardonnez en la mort & au sang de Iesus Christ. Celà certes nous est bien necessaire, & nous baille la premiere entrée vers le Seigneur : mais il ne souffit pas. Car aussi il fault apporter à Dieu, nostre pensée pleine & garnie de la crainte d'iceluy, ayant desir d'accomplir sa volonté : en quoy principalement gist & consiste la vertu & puissance du saint Esprit. Laquelle pensée, encore que aucunefois ne vienne
 b à ouurer

à ouurer exterieurement : si est elle tou
 tefois au dedans, preste de soy mesme à
 bien faire, ayant vn desir prompt & vo
 luntaire d'obeyr à Dieu en toutes cho
 ses : qui est la vraye propriété de iustice
 diuine habitant en nous. Car autre
 ment, quelle signification nous pour
 roit donner ; ou quelle intelligence &
 congnoissance nous pourroit appor
 ter ce nom de iustice ; si en elle l'on n'a
 uoit quelque esgard aux bonnes œu
 res ? Car l'escriture dit, que Dieu a en
 uoyé son filz, affin qu'il fait vn peuple
 agreable pour luy, sectateur de bonnes
 œures. Et en vn autre passage : Affin,
 dit elle, que nous soyons edifiez en
 Christ à bonnes œures. Si donc Christ
 a esté enuoyé, à ce, que faisons bonnes
 œures, par luy nous fussions agrea
 bles à Dieu, & si nous sommes edifiez
 en luy à bonnes œures : certes la foy
 (que nous auons en nostre Dieu par Ie
 sus Christ) ne nous prescrit point seu
 lement vne confiance en luy : ains elle
 veut, qu'en bien faisant, avec propos
 de touf-

de tousiours bien faire, nous ayons ceste foy en Christ. Car ce mot, foy, est large ment & amplement prins & vsurpé : le quel ne comprend point seulement en foy vne credulité ou persuasion : mais aussi il encloist esperance, obeyffance, & reuerence de Dieu : & principalement, celle, qui nous a esté tant amplement de clairée en Iesus Christ, princeffe & superieure de toutes vertuz Chrestiennes, c'est à sçauoir, Charité. En laquelle le Sainct Esprit se manifeste naifvement : &, à parler proprement, luy mesme est charité. Car, comme dit l'escriture, Dieu est Charité. Quand donc nous disons la seule foy en Dieu & en Iesus Christ nous pouoir sauuer, nous comprenons en celle mesme foy, principalement la Charité : qui est la premiere & principale cause de nostre salut. Mais affin que nous laissions ceste disputation, pour retourner à nostre premier propos : Nous vous auons declairé, treschers freres, ou, pour mieux dire, nous nous sommes efforcez vous monstrier (car

b 2 nostre

nostre oraison n'est pas esgale à la grandeur de la chose) de quelle importance, & combien necessaire nous est le soing de nostre ame, & de son salut : veu que par telle sollicitude, nous nous arrestons totalement à nostre esprit, qui est nostre vray, propre, & vnique bien : & tous autres biens sont disioinctz & separez de nous : desquelz mesmes nous ne pourrons auoir la fruition, si nous sommes frustrez de ce seul & souverain bien. Pour lequel bien de l'ame defendre & conseruer à soy tant de glorieux martyrs de Dieu ont iadis volontairement abandonne leur vie : tant de sainctz docteurs ont trauaillé iour & nuict en veilles & sueurs, affin de nous constituer, ordonner, & prescrire le droit chemin pour venir à salut : tant de persecutions, iniures, calamitez, & grieues oppressions ont esté anciennement faites par les tyrans & preuostz des Paiens à l'Eglise vniuerselle : qui pour ceste cause les portoit patiemment. Toutes lesquelles choses ont esté permises de
Dieu

Dieu le tout puissant, & aussi receuës, souffertes, & combatues par ces vertueux personnages, vrayz adorateurs de Christ : affin que l'Eglise forgée comme de plusieurs marteaux, par toutes fortes d'experiance & essays, mundifiée à grand feu, & aussi fondue, souldée & mise en forme, par tant de peines & tormens dés sainctz, obtinct enuers Dieu grace tresgrande de sa fidelité, & enuers les hommes autorité souueraine : Ceste Eglise nous a regeneré à Dieu en Christ, icelle nous a nourry, confermé, & instruiet, nous enseignant comme, nous deuons sentir & croire, en qui doit estre nostre esperance, & quel est le vray chemin pour paruenir à la vie eternelle. Nous cheminons en ceste commune foy de l'eglise, & en l'obseruation de ses loix & commandemens. Que si par fragilité ou incontinence nous tumbons aucunesfois en peché (à la mienne volunté que celà ne nous aduinft point tant souuent) par ceste mesme foy de l'Eglise nous sommes redressez : & selon qu'el-

b 3 le nous

le nous enseigne, nous vsons dés expiations, penitences & satisfactions : par lesquelles (preposans tousiours la misericorde de Dieu) nous sommes restitués en nostre premiere innocence, & nostre peché nous est effacé. Ce que faisons, nous esperons trouuer grace & misericorde enuers Dieu. Car nous ne faisons rien oultre la sentence & autorité de l'eglise : ains estimons estre prudente, de congnoistre & entendre à sobriété. Nous n'apportons point vn orgueil, pour contemner les decretz de l'eglise, estans enflés en noz espritz : nous ne faisons point monstres de nostre entendement parmy le peuple, & si ne nous vantons point d'une nouvelle sapience, & science inusitée : mais nous (ie par le dés bons & vrays Chrestiens) cheminons en humilité & obeyssance. Et toutes choses qui nous ont esté prescrites & laissées par l'autorité dés saintz peres & gens sçauans : nous les receuons avec foy, comme choses dictées & vrayment ordonnées par le saint Esprit.

Car

Car nous ſçauons & congnoiſſons aſſez, combien humilité eſt de grand pris & eſtimation enuers Dieu. Qui eſt vne vertu entre tous Chreſtienne : & laquel le Ieſus Chriſt noſtre Seigneur a tousiours démontré en tous ſés faictz, dictz, admonitions, & commandemens : diſant le royaume dés cieus eſtre ſeulement propoſé aux petitz, c'eſt à dire aux humbles. Car la grandeur ou petiteſſe de noſtre corps n'y fert pas beaucoup : mais le principal eſt, de ſçauoir ſi noſtre eſprit eſt humble & abbaiffé, ou hautain & eſleué par orgueil. La meſme fierté qui deierra lés anges du ciel, empeſche aux hommes le chemin à iceluy : & de là ou l'Ange animal celeſte a eſté chaſſé par ſa fierté, là eſt eſleué l'homme animal terreſtre par ſon humilité. Afin que par ce nous congnoiſſions noſtre tout conſiſter en humilité : qui eſt vne ayde perpetuelle à noſtre ſalut, & vne aſſurance & fondement de celle tant heureuſe eſperance, par laquelle nous tendons au ciel. Leſquelles cho-

ses estans ainsi, més treschers freres, veu aussi qu'en premier lieu & sur toutes choses, nostre salut, la vraye vie, & eternelle felicité, nous doit estre chere : & que finablement enuers nousmesmes (toutes autres choses postposées) devons auoir singulier esgard & nous tenir precieux & en parfaicte recommandation : Attendu pareillement, que si nous nous perdons nousmesmes, il n'y aura chose nostre ou appartenant à nous, que nous puissions trouuer à nostre ayde : veu aussi qu'il n'y a perte plus griefue, ny mal plus dangereux, ou plus pernicieuse calamité, que la ruine & perdition de son ame : en quelle diligence, ie vous prie ; en quelle cure & sollicitude devons-nous pouruoir ; à ce que nostre salut & vie ne tombe en vn tel peril & danger ? Certes vous ne me nyerez pas, ains me concederez : la perdition de l'ame estre la chose plus miserable & pernicieuse, qui puisse aduenir à l'homme. Vous m'accorderez aussi, comme ie pense, que nostre plus grande diligence

gence doit estre à nous donner garde que celà ne nous aduienne. Car nous deuons craindre merueilleusement les dangers d'un mal, duquel, s'il nous aduient, la fin & le sort outrepassent tous autres maux. Et d'autant que le mal est grand & pesant, d'autant fault-il que la crainte soit plus grande. Tout ainsi que ceux qui s'espouuantent & craignent de tomber en la mer, n'osent pas seulement approcher de quelque hault & mal ayfé rocher penchant sur icelle : pareillement ceux qui ont en horreur le terrible iugement, & sentence condemnatoire du Seigneur, se retirent premierement & s'eslongnent des choses qu'ilz congnoissent estre prochaines, & quasi conioinctes à ceste misere sempiternelle. Cicy ne dy-ie point en ce lieu, pour afferuerer que nous soyons sans peché, ou que pendant ceste vie, nous soyons exempts & quictes de tous dangers : car certes nous y sommes, & si faillons, pechons, offensons, & tumbons, aucunes fois tous, plus souuent les vns que les
b 5 autres

autres, selon la vertu que Dieu a donné à vn chascun de se contregarder. Toutefois, tous pechez qu'on a commis & perpetré par propos deliberé ou fragilité, ont leur recours facile à la misericorde de Dieu. Mais ce tant horrible & espouventable peché, de ne seruir Dieu ainsi qu'il demande droitement & syncerement, ou de sentir faulcement & erroneement de luy, qui seul est la vraye verité : ce mesme peché, dy-ie, ne nous met point seulement en danger de mort eternelle : mais il nous oste toute esperance & quasi tout effort d'euitier & fuyr ce grand peril, misere, & calamité. Car és autres pechez, comme au milieu dés vagues & flotz de nostre vie, celle ancre de la nef est bonne & seure, qui nous garde de heurter aux rocz, & perdre la nauire : en ce, que aucunesfoys iettans nostre pensée en Dieu, estans esguillonnez de la compunction de noz pechez : en souspirs & gemissemens, en confession d'iceux, nous inuoquons, demandons, & requerons
sa mi-

sa misericorde. Lequel, comme il est plein de toute bonté & clemence, est incontinent esmeu & incité à pardon : & comme pere debonnaire, il reçoit paisiblement les prieres de ses enfans. Mais ce miserable & detestable peché, de faulse & peruerse religion, nous priue, & de Dieu, & de toute l'esperance d'iceluy. Parquoy, treschers freres, si nous voulons estre sauuez, il nous fault en toute diligence soigneusement euitier & fuir ce danger, & nous decliner de ce peril. On pourroit icy dire : Il y a si grande diuersité d'opinions auiourd'huy touchant la vraye ou faulse religion, les sentences sont tant variables, l'un expose en ceste maniere, l'autre en autre : il nous semble donc estre assez, si en bonne affection nous croyons à ce qu'on nous dira, nous submettans tousiours au iugement des gens plus sçauans & experimentez en ces choses. Le sçay assez, treschers freres, que telles parolles se disent communement par simples gens, qui naturellement ont l'esprit

sprit lourd & hebeté (toutefois le peché est plus grand sur ceux qui les retirent du droit chemin) car telles parolles ne tombent point en vn homme rusé & qui a experience des choses. Combien que à cause du temps ie confesse ces choses estre incertaines tant aux sçauans que aux ignorans (ce que n'est pas ainsi : car l'Eglise catholique a reigles certaines pour discerner la verité du mensonge). Mais encore, posons le cas qu'il soit en doubte, toutefois pour ce que nostre salut despend en ceste cause, & que nous auons noz ames, c'est à sçauoir nousmesmes, en grande estimation : & que maintenant il n'est point question des biens, ou de la fanté du corps, ny mesmes de ceste vie mortelle (ce que les constans & magnanimes seruiteurs de Dieu n'ont point crainct de perdre pour leurs ames), mais que ceste consultation & deliberation est faicte sur nousmesmes, pour viure ou en eternelle beatitude, ou en misere perpetuelle : il nous fault considerer, regarder,

garder, & aduifer diligemment (ie parle comme si la chose estoit incertaine, qui toutefois n'est pas) de nous mettre en tel lieu, & nous retirer ou il y aura moins de crainte & de danger, & là ou plus grande esperance & assurance nous fera proposée. Il n'y a celuy (comme ie pense) qui en chose douteuse, principalement ou il est question de nostre vie & salut, ne suyue plustost vn conseil fondé sur bonne raison, qu'une folle & auantureuse temerité. Regardons donc lequel costé, & en quelle secte il y a plus de danger, ou d'estre retiré de Dieu ou d'approcher plus d'eternelle perdition : laquelle chose ie proposeray & poursuiuray, comme si vous estiez encore à en deliberer, & non resoultz, desquelz vous deuez plustost ou suyure les voluntes, ou croire le conseil. La question est, assauoir, lequel est plus necessaire à vostre salut, ou que vous pensez estre plus agreable à Dieu si vous croyez & ensuyuez ce que l'Eglise catholique par l'vniuersel monde ià

de ià par plus de mille cinq centz ans, ou, si nous cerchons la plus certaine & fresche memoire des choses, plus de treize centz ans, a approuué d'un consentement, accord, & volonté: ouce que aucuns hommes cauteleux, &, comm'il leur semble, subtilz, ont innoué seulement depuis vingt cinq ans en ça, contre toute ancienneté & perpetuelle autorité de l'Eglise catholique: eux qui certainement ne sont pas l'Eglise catholique. Car l'eglise catholique (pour la definir briueement) est celle, qui de tout temps, en toute contrée de la terre, est tousiours vne, & consentant en Christ, estant regie & gouvernée en tout & par tout du seul Esprit de Christ: en laquelle ne peut auoir aucun discord, d'autant qu'elle est lyée & conioincte en vn esprit. Que si quelque discorde ou diuision y suruient, le corps certes d'icelle demeure entier: bien se fait-il quelque Apostume, par laquelle la chair corrompue est diuisée & separée de l'esprit, viuifiant tout
le corps,

le corps : & n'est plus de la substance du corps de l'Eglise. Je ne viendray point icy à espelucher vne chascune disputation des choses : & si ne fascheray point voz oreilles en superfluité de paroles ou d'argumentations. Je ne diray rien de l'Eucharistie : en laquelle nous adorons le vray corps de Christ. Ceux cy certes, n'entendans point comm'il faut appliquer les argumentz, & vsfer de raisons en vne chascune science : pensent par certaines raisons alienes & mal conuenables, prinſes de Dialectique & vaine philosophie enclorre le seigneur du ciel & de la terre & enferrer sa puissance spirituelle (qui est libre & infinie) es angles d'un corps humain, qui est environné de ses fins, & a certaines proportions. Je me tairay de là confession des pechez faicte à vn prestre : en laquelle le principal fondement de nostre salut, c'est à ſçauoir, humilité, est demonſtrée par l'eſcriture, ordonnée & commandée par l'Eglise. De laquelle humilité ces gens par calumnies se font

font voulu moquer & par leur arrogance ont tafché de la reietter & aneantir. Ie ne diray rien dés prieres, tant dés Sainctz enuers Dieu pour nous, que dés noftres pour lés trespassez. Mais que veulent-ilz dire, par ce, qu'ilz s'en moquent & lés mefpriſent; lés difans eſtre inutiles & de nulle eſtimation? Penſent-ilz que noz ames meurent avec le corps? Certes il le ſemble : meſmement en ce qu'ilz oſtent toutes loix eccleſiaſtiques, & la ſubiection d'icelles : ſ'attribuans vne liberté & licence de toutes cupiditez. Car ſi l'ame eſt mortelle, beuuons, mengeons, dit l'apoftré, car nous mourrons demain. Que ſi elle eſt immortelle (comme certes elle eſt) d'ou vient ceſte ſubite diſſention & diuiſion du corps par la mort; que lés ames dés viuans & dés mors n'ayent rien de commun par enſemble; ne communiquent point avec nous; & qu'elles ayent oublié toute affinité & ſocieté commune avec nous? Veu que Charité (qui eſt le principal don du ſainct Eſprit entre lés chreſtiens

chrestiens) tousiours benigne, fructueuse, n'estant iamais ocieuse, demeure tousiours en vigueur entiere & efficace en l'vne & en l'autre vie. Mais affin que ie laisse telles difficultez, les referuant à vn autre temps : Considerons & retournons à nostre premier propos, pour sçauoir & entendre, lequel nous est plus necessaire & vtile de faire, & plus conuenable pour obtenir la grace de Dieu fouuerain, ou de sentir avec l'Eglise vniuerselle, & obeyr en foy, & obtemperer à sés loix, decretz, & sacrements : ou de consentir avec gens contentieux, cerchans tousiours diuisions & choses nouvelles. Le point est icy, treschers freres, & voicy la voye forcue qui meine en deux chemins contraires : desquelz l'vn tire à vie & l'autre à mort eternelle. En ceste difference toutefois & election, il y va à vn chascun du salut de son ame, & des arres de la vie future : assauoir si nous serons destinez à eternelle felicité, ou à misere infinie? Que dirons-nous donc?

c Prenons

Prenons le cas que de chascune part, c'est à dire, de chascun chemin, il en soit vn constitué & assigné deuant le siege iudicial du Iuge souuerain, pour illec connoistre & espelucher leur cause : affin de les absouldre, ou diffinitiuement condamner. On les interroguera, s'ilz ont esté Chrestiens? Chascun d'eux dira, que ouy. Item s'ilz ont creu fidelement en Christ? Respondront, ouy. Maintenant on les examinera sur ce qu'ilz ont creu : car la congnoissance de la foy se fera premier que celle des œuures & meurs de l'homme. Quand donc on leur demandera precisement la raison de leur foy, celui qui a esté nourry & enseigné au giron, & selon la discipline de l'Eglise catholique, formera sa responce en ceste maniere. Comme ainsi soit que i'aye esté institué de mes parens, lesquels aussi auoient receu de leurs peres & ayeulx ceste mesme doctrine, d'obeyr en toutes choses à nostre mere saincte Eglise, & avec reuerence obseruer ses loix, statutz, ordonnances, & decretz, comme procedez
de toy,

de toy, ô Seigneur Dieu : & comme i'apperceuffe presque tous ceux qui estoient reputez Chrestiens, & qui en nostre temps, & deuant nous auoient marché foubz ton enseigne : estre & auoir iadis esté de ceste mesme opinion, de reconnoistre & honorer l'Eglise, comme mere de leur foy, & estimer pour sacrilege foy departir & retirer de les commande mens & institutions : en ceste mesme foy, que l'Eglise catholique garde & enseigne, i'ay tasché de te complaire, ô Seigneur Dieu. Et combien que aucuns hommes incongneuz se foyent leuez, ayans fouent les sainctes escritures tant es mains qu'en la bouche, suscitans choses nouvelles au mespris des anciennes, redarguans l'Eglise, & nous voulans retirer totalement de l'obeyffance laquelle luy rendions : ceneantmoins i'ay mieuxaymé persister constamment en ce, qui ià de long temps a esté obserué, & quasi de main en main ordonné par le consentement de l'eglise ancienne, & des sainctz personages. Et combien que les meurs & con-

c 2 ditions

ditions de plusieurs prelatz & gens ecclesiastiques fussent telles, qu'elles me pouvoient causer vn courroux & despit en mon cœur : toutefois ie n'ay point esté diuertý de mon opinion, car ie me suis resoult (ainsi que toy mon Dieu l'as commandé, en l'eüangile) d'obeir à leurs saintz commandementz : te laissant iuge de toute leur vie & actions. Attendu mesmement que moy infect & entaché, de si grandz & enormes pechez (lesquelz te sont manifestes & apparens comme en mon front) ne pouuoýe dignement & raisonnablement iuger autruy. Pour lequelz miens forfaitz i'assiste à present au parquet deuant ton siege iudicial de mandant & implorant, non point ta seuerité, ô Dieu debonnaire, mais plustost ta clemence & misericorde. Ayant cestuy-cy deduiçt sa cause en telle maniere, l'autre sera appellé : Il comparoïstra. Lequel après auoir eu licence de parler, commencera ainsi. (Et posons le cas que ce soit l'vn des promoteurs de ces diuisions : car il sçaura mieux defendre

fendre sa cause, luy qui publiquement a enhorté le peuple de laisser la communion de l'Eglise). Il dira donc ainsi : Quand ie consideroye, ô souuerain Dieu, les meurs & façons de faire des gens ecclesiastiques, estre quasi par tout corrompues, & que nonobstant ce, les prestres en faueur de la religion estoient en grande estimation entre le peuple : ayant à regret leurs richesses, i'ay esté iustement (comme ie pense) esmeu à courroux alencontre d'eux, me constituant comme aduersaire & ennemy d'iceux. Quand aussi ie reputoye en moymesme, que i'auoye consummé si long temps en l'estude tant de Theologie, qu'en sciences humaines : n'ayant point toutefois tel degré en l'Eglise que més labeurs pouuoient auoir mérité : Voyant aussi beaucoup d'autres moindres que moy estre esleuez en honneurs, & en Benefices : ie me suis mis, ie le confesse, à poursuiure ceux que i'ay estimé desplaire mesmement à toy. Et pourtant que ie ne pouuoye

abolir leur puissance, que ie n'anneantisse premierement les loix ordonnées par l'Eglise : i'ay induyt la plus grande partie du peuple, à mespriser les decretz ià long temps inuiolablement obseruez. Lesquelz, s'ilz estoient establiz en conciles generaux : ie disoye celà n'estre en l'authorité des conciles. S'ilz estoient instituez des Anciens peres & docteurs, ie les ay reprins comme ignorans, & sans aucune congnoissance de bonne intelligence. Si d'auanture c'estoient les Euefques de Romme : i'ay constamment affermé iceux auoir meschamment occupé ceste tyrannie, & faulxement s'estre vsurpé le tiltre de vicaire de Christ. Finalement i'ay tafché en toute sorte, que ce ioug importable de l'Eglise, deffendant les viandes, obseruant les iours, nous faisant confesser noz pechez aux prestres, & accomplir les vœux, oppressant & chargeant de seruitude les hommes, qui sont en toy libres & francz, ô Iesus Christ, fut reietté de nous qui te seruons : ayans confiance que la seule foy nous

foy nous iustificast, & non pas les œuvres, tant recommandées & preschées en l'Eglise. Attendu mesmement que tu auois porté la peine pour nous, & par ton sang precieux auois effacé les pechez & iniquitez de tous : à ceste fin que iettans nostre foy & assurance en toy seul, plus franchement nous puissions faire ce que bon nous sembleroit. l'ay aussi examiné les escritures plus subtilement que ces Anciens là : sur tout quand ie cerchoie quelque passage lequel pouuoit faire contre eux. Par laquelle opinion & bruyt de doctrine & d'esprit, ayant obtenu renommée & grande estimation entre les peuples : certes ie n'ay pas peu totalement subuertir & annichiler l'autorité de l'Eglise : mais si ay-ie bien esté autheur & cause de plusieurs seditions, & diuisions, en icelle. Apres qu'il aura parlé, & aura dict verité (car il n'est point question de mentir deuant ce iuge celeste) encore qu'il taife beaucoup de choses de son ambition, de son auarice, du desir de la

gloire populaire, de sés tromperies & malices intestines, qu'il se congnoit bien luy mesme auoir là dedens, & qui luy apparoistront comme escrites en son front : Que sera-ce en la fin, ô més freres de Geneue; lesquelz ie desire estre vns avec moy en Christ & en son Eglise; & quel iugement estimez vous estre faict, non seulement de ceux-cy, mais aussi de tous leurs adherans? Celuy certes qui a suyui l'Eglise catholique, en cecy n'apportera rien de son mesfait. Premièrement, pource que l'Eglise ayant le saint Esprit pour conducteur & gouverneur de tous sés decretz & conseilz, n'erre iamais, & si ne peut errer. Et oultre, s'il se fut foruoyé, ou que l'Eglise fut en erreur (ce que ne fault ne croire ny penser) encore la faute ne seroit point imputée à celuy, qui de cœur entier & humble, auroit suyui pour l'honneur de Dieu, la foy de sés predecesseurs & l'autorité dés peres. Au contraire, l'autre se fondant sur son cerueau : mesprisant & les sainctz peres & les af-

lés assemblées generales des Euesques, ne leur donnant point de foy : ains, s'at tribuant tout à soy mesme, estant plus prest beaucoup à calumnier & dire mal, que d'apprendre ou enseigner : quand donc il laisse la communion de l'Eglise, que peut-il esperer de sa fin ? de quelle deffense pourra-il vsér ? quelz aduocatz pourra-il auoir enuers Dieu ? sinon qu'il doit grandement craindre d'estre ietté hors és tenebres exterieures, là ou seront pleurs & grincement de dentz : c'est à dire, là ou perpetuellement il doie plourer sa misere, rechignant dés dentz voire contre soy mesme : de ce qu'il pou uoit, s'il eut voulu, euter ceste grieue & miserable calamité, ceneantmoins il n'en a tenu compte. Or vn chascun peut bien penser en soy mesme, comme toute leur vie sera accompagnée de malheux defespoir, & rage miserable : singulierement veu que leur mal, misere, & calamité ne prend point de fin : il n'y a point de but, fureur, pleurs, & gemissements y sont perpetuelz. Mais encore, si

c 5 toutes

toutes les autres mechancetez de ceux là pouuoient en quelque maniere estre souffertes & comportées : toutefois comme les pourroit-on en cecy excuser; veu que, comm'il me semble, en ce point ilz n'ont aucun refuge à la bonté & misericorde de Dieu; d'autant qu'ilz ont tafché à desmembrer ceste seule & vnique espouse de Christ; & ont osé, non point diuifer, mais deschirer celle robe du Seigneur; que les gensd'armes mesmes infideles n'osèrent mettre en pieces? Car depuis leur commencement, combien y a-il eu de sectes en l'Eglise; qui ne conuenoient ny avec ceux-cy; ny entre elles mesmes? Qui est vn argument manifeste, selon toute doctrine, pour conuaincre quelque chose estre mensonge. Car verité est tousiours vne, & mensonge est variable & diuisé: la chose droite, est simple, mais la tortue se fend en plusieurs parties. Mais est-il homme congnoissant Christ & le confessant; à la pensée & courage duquel le sainct Esprit ayt quelque fois esclairé; qui

qui ne congnoisse tresbien ceste diuision & dilanation de la saincte Eglise, estre la propre operation, non pas de Dieu, mais de Sathan? Que nous dit le Seigneur? Que nous commande Christ? Certes que nous tous soyons vn en luy. A quelle fin ce tant excellent & singulier don de charité nous seroit-il donné du ciel; qui est diuinement infus & enuoyé aux chrestiens seulement; & non point aux autres hommes? N'est-ce point affin que nous tous d'vn cœur & d'vne bouche confessions le Seigneur? Cés gens estiment-ilz la religion chrestienne, estre autre chose, qu'vne paix avec Dieu; & charité enuers son prochain? Regardons ce mesme que le Seigneur dit priant pour sés disciples: Pere sainct, garde ceux par ton Nom lesquelz tu m'as donnez: affin qu'ilz soyent vn, ainsi que nous. Or ie ne prie pas seulement pour eux, mais aussi pour ceux qui croyront en moy par leur parolle: affin que tous soyent vn, ainsi que toy, Pere, és en moy & moy en toy: que aussi en
 nous

nous ilz foyent vn, affin que le monde croye que tu m'as enuoyé. le leur ay donné la gloire laquelle tu m'as donné, affin qu'ilz foyent vn, comme nous sommes vn. Vous voyez, treschers freres, & par la lumiere Euangelique pouuez discerner, que c'est qu'estre vrayment Chrestien : attendu que nostre foy en Dieu, & la gloire de Dieu Tout puissant (qui est de luy enuers nous, & de nous enuers luy) consiste en ceste seule vnion : veu que Christ ne requiert & de mande autre chose de nous à son pere, & qu'il pense qu'à ce moyen ses labeurs, ses pouretes, miseres, & trauaux la fragilité du corps humain qu'il a prinse pour nous, sa croix, & sa mort luy rapporteront fruit en cecy, tant à la gloire du pere (laquelle il desiroit souuerainement) comme pour nostre salut, pour lequel il deuoit souffrir mort : si certes entre nous mesmes & en luy sommes vn. Et aussi l'Eglise catholique se trauaille & parforce tousiours, à ce, qu'il y ayt entre nous concorde & vnion

vnion d'esprit. Et que les mesmes hommes, qui sont separez par distances de regions, ou interualles de temps, encore qu'ilz ne se puissent tous assembler en vn mesme corps : vn mesme esprit toutefois, qui est tousiours par tout semblable, les entretient & gouerne. A laquelle Eglise catholique & au saint Esprit ceux-là se monstrent bien de droit fil contraires, qui taschent rompre l'vnion, induire diuersité d'espritz, deffaire l'accord, & oster toute concord de de la religion Chrestienne : & ce d'une telle cupidité, d'une telle ardeur, par tant de machinations & inuentions, qu'il n'est aucune oraison, qui peut assez bien exprimer la sollicitude & anxieté d'iceux. Contre lesquels certes ie ne prie point, que le Seigneur destruyse toutes leurs fraudulentés, & toute langue parlant hautement, ny aussi qu'il adiouste iniquité sur leur iniquité : mais humblement ie supplieray à mon Seigneur mon Dieu (comme tousiours ay de coustume) qu'il les vueille conuertir, & reduyre en bon

bon esprit. Et vous aussi, mes freres de Geneue, ie vous prie & enhorte, que après auoir osté tous les brouillars d'erreur de vostre entendement, & auoir congneu la lumiere : leuans voz yeux au ciel, que Dieu vous a proposé pour terre & heritage perpetuel, si vous demeurez en l'vnion de l'Eglise : Ie vous enhorte, dy-ie, de retourner en concorde avec nous, & rendre le loyal seruice à nostre mere sainte Eglise : & que vous vueillez adorer Dieu avec nous en vn esprit. Et ne soit point changé vostre courage pourtant, ny tiré en diuerse & contraire opinion : si d'adventure noz meurs vous desplaisent, ou si par la coulpe de quelques vns, la splendeur de l'Eglise (qui deuoit estre perpetuelle & incontaminée) a esté quelque fois rabbatue & obscurcie. Vous pouuez bien, peut estre, hayr noz personnes (si cela est permis en l'Euangile) mais vous ne deuez hayr la doctrine & la foy. Car il est escrit : Toutes choses qu'ilz vous diront, faites les. Et nous ne difons autre chose,

tre chose, finon que nous vous montrons le grand desir que nous auons de vostre salut. Que si, ô treschers de Geneue, vous le prenez en la bonne part, & si vous estes attentifz aux parolles de moy, qui desire vostre bien, proffit, & vtilité : certes vous ne vous repentirez point d'auoir recouuert la faueur & grace, que autrefois vous auiez enuers Dieu, & la louënge enuers les hommes. De ma part, tant pour mon deuoir, comme pour la grande amitie que ie vous porte, ie prieray continuellement Dieu pour vous : moy certes indigne à cause de més pechez, mais parauenture la charité me rendra digne & idoine. D'auantage, tout mon pouuoir, ayde, faueur, & ce petit qui est en moy d'entendement, conseil, autorité & diligence, est tellement vostre & à vostre commandement : que i'estimeray ce m'estre vn grand bien, si vous pouuiez receuoir quelque fruct & comodité de ma peine & labeur, tant és choses de Dieu, qu'en celles de ce monde. La fin sera de vous
prier

prier de traicter & receuoir ce meffagier, lequel vous ay enuoyé avec cés lettres, en telle courtoisie & benignité, que vostre humanité & le commun droit, singulierement la modestie Chrestienne, requiert : chose qui vous fera honorable, & à moy grandement agreable. Treschers freres, Dieu vous vueille adresser, & garder par sa bonté.

De Carpentras ce 18. De Mars.

M. D. XXXIX.

IEHAN CALVIN A
IAQVES SADO-
let Cardinal,
Salut,

C Omme ainſi ſoit que par ton excellente doctrine & grace merueilleuſe en parler, tu ayes (& à bon droit) merité, qu'entre lés gens ſçauans de noſtre temps ſoyes tenu comme en groſſe admiration & eſtime, & principalement dés vrays ſectateurs dés bonnes lettres : il me deſplait merueilleuſement, .qu'il faille que par ceſte mienne expoſtulation & complaincte, (qu'à preſent pourras ouyr) ſoye contreinct publiquement toucher & aucunement bleſſer icelle tienne bonne renommée & opinion. Laquelle choſe ie n'euffe veritablement iamais entreprinſe, ſi n'euffe eſté contreinct & attiré par grande neceſſité à ce combat. Car ie ne ſuis ignorant, combien grand de mali-

de malignité ce seroit, de prouoquer celuy iniustement par vne conuoytise ou simple enuie, celuy ie dy, qui en son temps a si bien faict son deuoir enuers les bonnes lettres & disciplines : & combien d'auantage celà seroit odieux entre gens sçauans, s'ilz entendoient, que pour vne seule fascherie ou importunité, sans autre iuste raison, i'eusse dressé ma plume contre celuy, qui d'eux (& non à tort) pour ses graces & vertus, est estimé digne d'amour louënge & estimation. Toutefois, après que i'auray dict & exposé la cause & raison de ceste mienne entreprise, i'espere, que non seulement seray absoult & exempt de tout crime : mais aussi il n'y aura celuy, comme ie pense, qui ne iuge la cause, que prend en main, ne pouoir estre delaissée de moy, sans vne lacheté trop grande & mespris de mon ministere. Depuis peu de temps en çà, tu as rescrit lettres au conseil & peuple de Geneue : par lesquelles tendoy d'esprouer leurs cœurs, sçauoir s'ilz voudroient eux

eux reduire foubz la puiffance & tyrannie du Pape, de laquelle ilz ont esté vne fois deliurez & affranchiz. Et par ce qu'il n'estoit expedient vfer d'asperité enuers ceux, de la faueur desquelz tu auoys befoing pour obtenir en cause : en icelles tu as vfé de l'office d'un bon orateur. Car du commencement as tafché par douces parolles à les flatter & circumuenir, cuydant les attirer à ton opinion : reiettant toute la malueillance & aygreur sur ceux, par le moyen desquelz ilz se sont substraictz d'icelle tyrannie. Là ou tu viens impetueusement, & comme à bride auallée, desgorger contre ceux, qui (selon ton dire) foubz vmbre & pretexte de l'euangile, par cauillations & tromperies, ont mis ceste poure ville en telle turbation de l'Eglise (de laquelle tu te plains) & en tel trouble de la religion. Au regard de moy, Sadolet, ie veux bien que tu sçaches que suis l'un de ceux, contre lesquels tu parles en si grande colere & fureur. Et combien que la vraye religion

d 2 fut

fut ià dressée & establie, & la forme de leur Eglise corrigée, auant qu'illec fuisse appellé : neantmoins, pource que i'ay non seulement approué par ma voix & opinion, mais aussi me suis parforcé tant qu'il m'a esté possible, de conseruer & confirmer les choses parauant instituées par Farel & Viret : ie ne puis estre bonnement forcloz ny séparé d'iceux en ceste cause. Que si en particulier tu m'eusses taxé, sans nulle doute ie t'eusse facilement remis le tout à cause de ton sçauoir, & pour l'honneur des lettres. Mais quand ie voy mon ministere (lequel ie sçay estre fondé & confirmé par la vocation du Seigneur) blessé & nauré par la playe que tu me fais : ce me fera desloyauté, & non patience, si, me taysant, ie dissimule en cest endroit. Premièrement & en premiere charge i'ay en icelle eglise faict l'office de lecteur : & puis après de ministre & pasteur. Quant en ce que i'entrepris la seconde charge, ie maintien pour mon droit, que legitiment & à droite voca-

te vocation ie l'ay faict. Or en quelle fedulité & religion ie l'ay administrée, il n'est befoing le monstrier par longues parolles. Ie ne m'attribueray aucune subtile intelligence, erudition, prudence, ou dexterité : ny mesmes diligence. Mais toutefois ie sçay certainement, deuant Christ mon iuge, & tous sés Anges, que i'ay cheminé en icelle Eglise en telle pureté & sincerité, qu'il appartenoit en l'œuure du Seigneur : en quoy aussi tous fideles m'en rendent bon & ample tesmoignage. Après donc que l'on congnoistra mon ministere estre de Dieu (comme certes entendue la deduction de ceste matiere apparoitra clairement) qui sera celuy, si, en me taisant, ie souffre estre proscindé & diffamé; qui ne iuge mon silence estre feinct & dissimulé; & ne m'accuse de preuarication? Il n'y a donc celuy qui ne congnoisse, que par grande necessité suis non seulement contreinct, mais aussi ne puis eschapper (si ie ne veux traistreusement quicter l'action que le Seigneur m'a

d 3 mise

mise entre les mains) que ne m'oppose & contredie à tés reproches & accusations. Et combien que pour le present foye deschargé de l'administration de l'Eglise de Geneue : ceneantmoins celà ne me peut, ne doit retirer, de luy porter vne paternelle amour & charité. A celle là, dy-ie, sur laquelle Dieu m'ordonnant vne fois, il m'a obligé à tousiours de luy tenir foy & loyauté. Maintenant donc, voyant les embusches se dresser contre celle, de laquelle le Seigneur veut que prenne le soing & sollicitude : congnoissant aussi les grandz & eminens perilz & dangers, esquelz, si par bon moyen & diligence on n'y pouuoit, promptement elle pouuoit tomber : qui seroit celuy qui me voudroit conseiller ; de, en seureté & patience, attendre la fin & yssue de telz dangers ? Quelle beftise seroit-ce, ie vous prie, demourant comme stupide & estonné, ne tenir compte de la ruine de celuy, pour la protection duquel il fault veiller & iour & nuict ? Or ie voy bien que ce seroit chose su-

se superflue à moy, vser en tel endroit d'une plus longue oraison : quand toy mesme me deliures de telle difficulté. Car si ce voysinage, que tu dis (qui tou tefois n'est pas trop prochain) a esté de telle vigueur enuers toy, que, voulant monstrier l'amitié que tu portes à ceux de Geneue, n'as point crainct d'affaillir par si grande atrocité & fureur, & moy, & ma bonne renommée : cecy me sera permis par le droit d'humanité, que moy voulant pouruoir & entendre au bien publique de la cité, laquelle i'ay en recommandation, bien pour plus grand tiltre que de voysinage : d'empeschertés entreprinse & effors, lesquelz, sans doute, tendent à sa totale ruine & destruction. Et outreplus, encore que ie n'eusse aucun esgard à l'Eglise de Geneue (de laquelle certes ie ne puis distraire mon esprit, ne moins aymer, & tenir chere que ma propre ame) mais encore, posé que ie ne luy portasse aucune affection : là ou ie voy mon ministère estre faullement proscindé & diffa

d 4 mé

mé (lequel, comme i'ay congneu estre de Christ, aussi le me fault-il, si besoing est, deffendre par mon propre sang) comment est-il possible, que dissimulant puif se endurer telles choses? Parquoy non seulement les lecteurs debonnaires peuvent facilement iuger : mais aussi toy, Sadolet, tu peux considerer & penser en toymesme, qu'en plusieurs & iustes raisons suis contreinct entrer en ce combat (si toutefois l'on doit appeller combat, la simple & moderée deffense de mon innocence) combien que ie ne puis maintenir mon droit, sans y comprendre & adioindre més compaignons ministres : avec lesquels la raison de mon administration a esté si conioincte, que volontiers receuray sur moy tout ce que l'on voudra dire alencontre d'eux. Toutefois ie m'estudieray totalement de monstrier la mesme affection en demanant & traictant ceste cause alencontre de toy, que i'ay eu en l'entreprenant. Car ie feray qu'vn chascun entendra, que non seulement ie te surmonte de
beau-

beaucoup en bonne & iuste cause, en droite conscience, en pureté de cœur, rondeur de parolles, & en bonne foy : mais aussi que suis vn peu plus constant à garder vne certaine modestie, douceur, & lenité. Bien y pourra-il auoir, par auenture choses qui te poin dront, & possible aussi te naureront le cœur : toutefois ie mettray peine qu'il ne sortira de moy aucune aygre ne mau uaise parole, sinon que l'iniquité de ton accusation (par laquelle ie suis premièrement assailly) ou la necessité de la cause à ceme contreigne. D'auantage ie tafcheray que telle aigreur & asperité ne viendra point iusque à vne intemperance insupportable : affin que les espritz de bonne nature, voyans telles importunités en iniures, ne soyent offensez aucunement. Or est-il certain, qu'en premier lieu, si tu auois affaire à quelconque autre personnage que moy, il ne commenceroit aillieurs sa deffense, qu'à l'argument lequel du tout i'ay proposé obmettre & delaisser. Car sans grande

d 5 diffi-

difficulté il espelucheroit tellement ton intention d'escrire : que l'on congnoistroit euidemment, que toy escriuant, as plus tost cherché quelque autre fin, que celle à quoy tu conclus & pretendz. Et pour certain, si premierement tu ne fais foy de ton integrité, tu te rendz merueilleusement suspect : veu que toy, qui és vn estrangier, qui n'as eu par cy deuant aucune congnoissance ne familiarité avec le peuple de Geneue : & maintenant tout à coup tu te dis auoir enuers eux vne singuliere amour, & beneuolence : de laquelle neantmoins iamais n'en fortit fruit ou apparence aucune. Et toy tel homme, qui as fait ton apprentissage quasi dez ton enfance, és institutions Romaines : lesquelles s'apprennent maintenant en la court de Rome, en celle boutique de toutes finesses & astuces : & mesmes toy qui as esté nourry comme entre les bras de Pape Clement : & de renfort fait Cardinal : certes tu as beaucoup de taches, qui te rendent suspect, & quasi à tous, en cest endroit.

endroit. Quant à ces subtilz moyens & insinuations, par lesquelles tu pensoys preuenir & surprendre les espritz des plus simples : facilement elles pourroient estre refutées par vn homme non point du tout hebeté. Toutefois la chose, qui parauenture entre plusieurs seroit credible : pource qu'elle n'appartient & n'eschoit volontiers à homme orné de bonnes lettres & sciences liberales : ie ne te la veux imputer. Je procederay donc avec toy, comme si d'vn bon zele, ainsi qu'il appartient à vn homme remply d'vne telle doctrine, prudence, & grauité, tu eusses rescrit à ceux de Geneue : leur donnant à entendre à la bonne foy, les choses qui te sembloient propres à leur salut & prosperité. Mais toutefois, d'autant que ie ne veux point fascher en cest endroit, quelle qu'ayt esté ton intention : ceneantmoins, entant que tu deschires, & t'efforces à souillier & diffamer iusque à l'extreme, par outrages & iniures, les choses qui leur ont esté enseignées

gnées du Seigneur par noz mains : ie suis contreinct, vueille-ie ou non, de t'y contredire ouuertement. Car certes l'edifice dés pasteurs en l'Eglise est, non seulement de mener les ames dociles dés fideles droitement à Christ : mais aussi d'estre armez pour repoulsér les machinations de ceux, qui se parforcent empescher l'œuure du Seigneur. Or combien que ton epistre soyt remplie de propos ambiguz & circumlocutions de parolles : toutefois le neud & poinct principal, tend, que tu les remettes en la puissance du Pape : ce que tu appelles, retourner en la foy & obeissance de l'Eglise. Mais pource qu'en cause peu fauorable, il est requis d'adoucir les courages dés auditeurs : par vne longue preface & oraison tu allegues le bien incomparable de la vie eternele : puis de plus prés t'approchant de la cause, demontres qu'il n'y a peste plus dangereuse à l'ame, que faulse religion. Et d'abondant, que la vraye reigle de seruir à Dieu, est celle, qui est instituée

stitué d'icelle vostre Eglise : par ce concludz, estre faict d'eux, & que totalement sont perduz tous ceux, qui ont rompu l'vnité d'icelle Eglise, s'ilz ne viennent à resipiscence & amendement. En après tu pretendz que c'est vn manifeste abandonnement de l'Eglise à eux : de s'estre ostez & separez de vostre compaignie. D'auantaige, de ce qu'ilz ont receu l'euangile de nous, que ce n'est qu'un monceau & mellinge de meschantes institutions, & faulses doctrines : de quoy finalement tu recueils quel iugement de Dieu lés attend, s'ilz n'obtemperent à cestes tiennes admonitions. Or pourtant que celà seruoit grandement à ta cause, que toute credulité fut ostée de noz parolles : ta vraye intention a esté, de rendre suspecte la diligence, laquelle ilz ont congneu en nous, pour leur salut. Et ainsi tu viens nous imposer à tort (encore que tu sçaches bien le contraire) que nous n'auons pretendu à autre fin, sinon de fatiffaire à nostre ambition & auarice.

auarice. Veu donc, que par telles caufes & malicieufes fineffes nous as voulu maculer de cefte male tache, preoccu- pant l'efprit dés lecteurs pour leur engendrer hayne alencontre de nous, affin qu'ilz n'adiouftaffent foy à nostre dire : premier que ie vienne aux autres pointz, brieuement ie respondray à cefte obiection. Vray eft que ie ne par le pas voluntiers de moy : ceneantmoins veu que totalement ie ne m'en puis taire, le plus modestement qu'il me fera poffible i'en parleray. Donc quant à moy, fi i'euffe eu efgard à faire mon proffit, ie ne me fuffe iamais separé de vostre faction. Et fi ne me glorifieray point que i'auoye en icelle les moyens pour y obtenir les honneurs, que ie n'ay iamais defirez, ny mon cœur ne s'y eft iamais peu addonner (combien que i'aye veu plusieurs de més semblables eftre paruenuz en quelque dignité : lesquelz ie pouuoie en partie atteindre, & en partie outrepasser) il me fuffira de dire feulemēt, qu'il m'estoit loy fible

fible d'y obtenir ce que i'eusse desiré sur toutes choses : sçauoir est, de vacquer à l'estude, avec quelque honneste & libre condition. Parquoy, ie ne craindray iamais, que nul homme me puisse reprocher (sinon qu'il fut du tout eshonté) que i'aye pretendu ny demandé chose hors le regne du Pape, qui ne me fut tout appareillée en iceluy. Mais, qui est celuy qui oseroit obiecter à Farel telles choses ? S'il eut esté contreinct viure de son industrie & sçauoir : le prouffit qu'il auoit ià faict aux lettres, ne l'eust iamais laissé en necessité. Nonobstant qu'il soit forty de si noble maison, qu'il n'auoit besoing d'ayde d'autruy. De nous deux, pour ce que tu nous nottoys comme avec le doigt, ie t'en ay bien voulu nommément respondre. Mais pource que (comm'il semble) tu diffames, &, sans faire semblant, tu mordz tous ceux, qui auioirdhuy soustienent vne mesme cause avec nous : ie veux bien que tu entendes, que tu n'en sçauroys nommer vn, pour lequel ie ne respon-

responde mieux, que pour Farel ou pour moymesme. Il y en a aucuns d'entre nous, lesquelz tu congnois par ouyr dire, d'iceux i'en appelle ta conscience. Pense-tu que la faim lés ayt conreinctz de departir d'avec vous ; & que par defespoir de biens, ilz se soient separez & reduictz à ce changement & nouvelle conuersion ; comme faisans bancques routtes ; ou comme en generale abolition de vieilles debtes ? Mais affin d'euiten prolixité, sans en reciter vn long catalogue : ie t'ose bien assureur, que de tous ceux qui ont esté motifz & chefs de ceste affaire, il n'y a celuy, qui ne fut si bien & honorablement receu entre lés vostres, qu'il ne luy estoit besoing d'auoir pour celà le soing d'aucune nouvelle façon de viure. Or ça maintenant iuge & repute entre toy & moy, quelz honneurs, & quelles puiffances nous auons obtenuz ? Certainement tous ceux qui nous ont ouy, seront tesmoingz, que nous n'auons desiré ne taché d'auoir aucunes autres richesses,
ne di-

ne dignitez, que celles qui nous sont escheuës. Veu donc qu'en tous noz dictz & faittz, ilz n'ont eu seulement suspicion aucune de ceste ambition, de laquelle tu nous charges : mais aussi ilz ont veu par indices manifestes, comme nous l'auions en horreur & detestation : pense-tu que par ta simple parole, tu enchantes leurs entendemens ; de telle sorte, que plustost ilz adioustent foy à vne tienne vaine crimination ; qu'à tant & si certains enseignemens ; qu'ilz ont receuz de nous ? Et affin que nous besoignons de fait, plustost que de parolles, la puissance du glaiue, & autres appartenances ciuiles, lesquelles vntas de prestres & Euesques masquez, soubz le pretexte d'immunité & franchise, auoient frauduleusement ostez aux magistratz : n'auons-nous point fait qu'elles soyent retournées en leurs mains ? N'auons-nous pas detesté, & ne nous sommes nous parforcez, d'abolir tous les moyens de condamnation & d'ambition ; qu'ilz l'estoient vsurpez ?

e Si nous

Si nous eussions eu esperance d'en amender, que ne dissimulions-nous celà finement, affin que telles choses nous fussent retournées, avec l'administration & gouvernement de l'Eglise? Mais pour quoy auons-nous entrepris par telz effortz renuerser ce Royaume & puissance; ou, pour mieux dire, ceste escorche rie, qu'ilz exerçoient sur les ames; contre la parolle de Dieu? Comment ne pensions-nous estre autant de perdu pour nous? Quant à ce qui touche aux richesses ecclesiastiques: la plus part est encore deuorée par ces gouffres. Si donc nous esperions qu'icelles leur feroient vne fois ôstées (comme certes il sera finalement necessaire) pourquoy ne cerchions-nous moyens; affin qu'elles paruinsent à nous? Mais, veu que publiquement nous auons prononcé & declairé à pleine voix, le surueillant ou Euesque estre larron, qui conuertit en son vsage dés biens de l'Eglise, plus qu'il n'est necessaire à viure sobrement & par raison: veu aussi que nous auons tesmoigné,

moigné, l'Eglise auoir esté lors employ
 sonnée d'un venin pernicieux, quand
 les pasteurs furent chargez de riches-
 ses, par lesquelles en fin ilz ont esté
 aueuglez : Attendu aussi que nous auons
 enseigné, n'estre point expedient qu'ilz
 en eussent en abondance : & que finable-
 ment nous auons conseillé, de donner
 aux ministres ce qui estoit raisonnable,
 selon leur estat, non pas pour abon-
 der en superfluité : & que la reste fust di-
 spersee aux pources, comm'il se faisoit
 en l'Eglise primitiue : quand aussi nous
 auons monstré qu'il falloit eslire gens
 graues & d'autorité, qui en eussent la
 charge & administration : soubz condi-
 tion, que tous les ans ilz en rendissent
 compte à l'Eglise & au Magistrat : celà
 estoit-ce pourchasser & poursuyure
 d'attirer les biens ; ou plustost les reiet-
 ter de nous volontairement ? Certaine-
 ment toutes ces choses demonstrent
 assez, non pas ce que nous sommes,
 mais ce qu'auons desiré d'estre. Si donc
 tout ce que j'ay dict par cy deuant est

tant apert & manifeste à vn chascun, que mesmes on n'en sçauroit nyer le moindre poinct : de quelle audace maintenant nous pourrois-tu reprocher d'auoir conuoyté richesses & puifances non accoustumées; mesmement vers ceux qui ne sont ignorans de toutes ces choses? Quant aux grandz & enormes mensonges, que gens de ta sorte fement iournellement en leurs pays, nous ne nous en esmerueillons aucunement : car il n'y a personne ou qui l'en apperçoieue, ou bien qui leur ose contredire. Mais, de vouloir persuader le contraire à ceux qui ont veu & entendu les choses que i'ay recitées par cy deuant : ce n'est point le faict d'un homme saige, & est chose fort mal seante à Sadolet, homme de telle estime en doctrine, prudence & grauité. Et l'il te semble, nostre affection deuoit estre mesurée à l'effect de la chose : il sera trouué que nous n'auons eu aucun autre esgard, sinon par nostre petiteffe & humilité, de multiplier & accroistre le
Royaume

Royaume de Dieu : tant s'en fault, que par vne conuoytise de dominer, ayons voulu abuser de son sainct & sacré Nom. Le passe & me tays de beaucoup d'autres iniures & opprobres que tu desgorges contre nous, comme l'on dit, à gorge desployée. Tu nous appelles hommes cauteleux, ennemis de l'union & paix chrestienne, innouateurs des choses bien & anciennement instituées, seditieux, pestiferes aux consciences : & mesmes tant en publique, qu'en particulier, ennemis à la commune société des hommes. Si tu vouloys euitter reprehension, ou tu ne nous deuoys point attribuer langue hautaine & profonde, pour à tous nous rendre odieux : ou bien, il te falloit deporter aucunement de ceste magniloquence. Toutefois ie ne me veux pas arrester à tous tés propos : mais ie vouldroye bien, que tu pensasses en toymesmes, combien la chose est mal seante, ie ne dy pas vilaine, de pourchasser par plusieurs & longues iniures (lesquelles non

e 3 obstant

obstant en vn seul mot se peuuent refuter) ceux qui en rien ne l'ont meritè ny defferuy enuers toy. Combien que c'est peu de chose, d'iniurier ainsi les hommes : au pris de l'indignité d'un si grand outrage, faict par toy à Iesus Christ & à sa parole, quand tu viens entrer plus auant en matiere. Au regard de ce, que ceux de Geneue enseignent par nostre predication, se sont retirez de la fange d'erreur, en laquelle ilz auoient esté submergez & presque noyez, & se sont reduictz à la pure doctrine de l'Euangile : tu appelles celà abandonner la verité de Dieu : pource aussi qu'ilz se sont retirez de la subiection & tyrannie Papale, affin qu'ilz ordonnassent entre eux vne meilleure forme d'Eglise : tu dis que c'est vne vraye separation de l'Eglise : Or çà donc, espeluchons toutes ces deux choses par bon ordre. Quant à celle tienne preface, qui contient presque la tierce partie de ton epistre, à prescher l'excellence de la beatitude de la vie eternelle : il n'est ià besoing

soing que ma responce y soit longuement fichée. Car, encores que la recommandation de la vie future & eternelle soit chose digne d'estre iour & nuict en noz aureilles, & qu'à penser en icelle nous nous deuions exercer sans cefse : ie ne sçay toutefois, pourquoy tu en as tenu icy si long propos : si ce n'est, pour te rendre en plus grosse estime & recommandation, soubz le pretexte & signe de religion : ou bien, pensant oster toute mauuaise suspicion de toy, tu as voulu faire apparostre, que toute ta pensée estoit de la vie bienheureuse, qui est enuers Dieu : ou, tu as estimé que les espritz de ceux, à qui tu escriuois, par ceste longue commendation, en seroient plustost attirez & esmeuz (combien que ie ne vueille diuiner quelle estoit ton intention) toutefois celà sent peu son vray theologien, de tant vouloir astreindre l'homme à soy mesmes : que cependant ne luy ordonne & enseigne, que, le commencement de bien former sa vie, est, desirer accroistre & illustrer la gloire

e 4 du Sei-

du Seigneur : veu que nous sommes principalement naiz à Dieu, & non pas à nous. Car tout ainsi que toutes choses font de luy, & consistent en luy : aussi (comme dit l'Apostre) se doiuent elles rapporter du tout à luy. Et dy ainsi, que le Seigneur mesme, pour faire plus recommandable aux hommes la gloire de son Nom : leur a tellement temperé & moderé le desir d'exalter & amplifier iceluy, qu'il est perpetuellement conioinct avec nostre salut. Mais veu qu'il a enseigné, que telle affection doit surmonter tout soing & conuoysise, du bien & proffit qu'il nous en pourroit aduenir : & que mesmes le naturel droit nous incite de l'estimer auant toutes choses (si au moins nous luy voulons rendre l'honneur qui luy appartient) certainement l'office d'un homme Chrestien est, de monter plus hault, qu'à chercher & acquerir seulement le salut de son ame. Parquoy il n'y a celuy bien instruiet & expérimenté en la vraye religion Chrestienne, duquel

duquel ceste tant longue & curieuse exhortation à l'estude de la vie celeste (laquelle detient entierement l'homme à celà, sans l'esleuer, d'un seul mot à la sanctification du Nom de Dieu) ne soit estimée sans goust ny aucune faueur. Après laquelle sanctification, volontairement t'accorderay, qu'en toute nostre vie ne deuons tendre à autre fin, ny auoir autre deliberation, fors que de paruenir à icelle supreme vocation : car c'est le but principal qui nous est proposé de Dieu, en tous noz faictz, dictz & pensées. Et n'y a, pour vray, chose qui rende l'homme excédant la beste en aucun cas, sinon la communication spirituelle avec Dieu, en esperance de ceste beatitude eternelle. Mesmes en toutes noz predications, nous ne tendons quasi à autre chose, qu'à esleuer & esmouuoir les cœurs d'un chascun à la meditation & estude d'icelle. Encore te concede-ie volontiers, tout le danger qui peut aduenir à nostre salut, ne proceder d'autre part, que du serui

e 5 ce de

ce de Dieu peruertý & indeuément faict. Et pour certain ce font cy les premières instructions & enseignemens, esquelz nous auons de coustume instruire à la vraye pieté & religion, ceux que nous voulons acquerir disciples à Iesus Christ. Sçauoir est, qu'ilz se gardent bien de controuuer follement & à leur plaisir, quelque nouvelle façon d'honorer Dieu : mais sçachent ce seul seruice estre legitime, qui dez le commencement luy a pleu. Et si affermons d'auantage, ce qui est approuué par le sainct Oracle de Dieu : qu'obeyssance vault mieux que sacrifice. Finablement nous les induysons & accoustumons de tout nostre pouuoir, à delaisser tous seruices & manieres de supersticions faulses & controuuées : estans contens d'une seule reigle & commandemens de Dieu, à eux declarez par sa saincte parolle. Parquoy, Sadolet, tout le fondement d'icelle mienne deffense par toymesmes est posé & quasi assis : quand volontairement tu as confessé & approuué ces choses.

choses. Car si tu concedes, ce estre vne horrible perdition de l'ame, quand par meschantes opinions la verité de Dieu est conuertie en mensonges : il reste de sçauoir, laquelle dés deux parties obserue & garde cest honneur & reuerence à Dieu, seule, vraye, & legitime. Pour ta part, tu dis, que celle est la plus certaine reigle, qui est prescrite & commandée de l'Eglise : combien que tu mettes ceste sentence en deliberation, comme si nous la voulions impugner, ainsi que l'on fait en choses douteuses. Mais certainement, Sadolet, voyant qu'envain tu te traouilles : il m'est prins vouloir de te releuer & soulager de si grande fascherie. Car faulcement & à grand tort tu te persuades, nous autres vouloir retirer le peuple fidele de la vraye adoration, obseruée de tout temps par l'Eglise Catholique : ou tu erres en ce mot, Eglise : ou bien d'vn certain mouuement, & de guet à pens, tu nous veus deceuoir : auquel dernier t'attraperay au passage. Il se peut faire aussi
que tu

que tu fauls bien aillieurs. Car premie
rement en la definition d'Eglise, tu laif
ses ce qui te pouuoit beaucoup seruir
en la droite intelligence du mot : quand
tu la dis, estre celle, qui de tout temps
passé, comme auiourdhuy, par toute la
terre, a esté tousiours vne en Christ, con
sentant en vn esprit de Christ, duquel
en tout & par tout elle est regie & gou
uernée. Ou est icy la parole de Dieu ;
icelle tant clere marque ; laquelle tant
de fois est recommandée par le Seigneur
mesme ; en la designation de la vraye
Eglise ? Car luy preuoyant, combien il
seroit dangereux soy vanter de l'Esprit
sans la parole : il a bien affirmé, que
l'Eglise estoit gouvernée & administrée
par le Sainct Esprit. Mais affin que
telle administration fut certaine, stable,
& immobile, il l'a conioincte & al
lyée à icelle sienne parole. C'est-ce
que crie le Seigneur, que ceux-là sont
de Dieu, qui oyent la parole de Dieu :
que celles là sont sés brebis, qui recon
noissent sa voyx, comme de leur pa
steur :

fteur : reiettans toute autre voix comme d'un homme estrange. A ceste cause dit l'Esprit par la bouche de Sainct Paul, l'Eglise estre fondée sur le fondement des Apostres & Prophetes. Item, qu'elle a esté sanctifiée au lauement d'eau, par la parole de vie. Et cecy mesme encore plus clairement est déclaré par la bouche de sainct Pierre : quand il nous enseigne, le peuple estre regeneré à Dieu par icelle semence incorruptible. Et, à brief parler, pourquoy est tant de fois la predication de l'Évangile appelée le Royaume de Dieu ; sinon pource que c'est le sceptre, avec lequel le Roy celeste regist & gouerne son peuple ? Ce que non seulement tu trouueras aux escritz des Apostres : mais toutes & quantes fois que les Prophetes ont predict de la restitution & instauration, ou bien, de la propagation de l'Eglise par le monde vniuersel : ilz ont assigné & donné tousiours le premier lieu à la parole. Car, disent-ilz, eues viues sortiront de Ierusalem, lesquelles

quelles diuifées en quatre fleues, ar-
roferont toute la terre. Et quelles font
icelles eaues, eux mefmes l'exposent &
declarent, difans : Que la loy fortira de
Zion, & la parolle du Seigneur de Ieru-
falem. Chryfoftome donc a bien con-
feillé de reietter tous ceux qui foubz
couleur de l'Esprit, nous veulent reti-
rer de la fimple doctrine Euangelique :
veu que l'Esprit est promis, non pas
pour fusciter quelque doctrine nou-
uelle : ains pour efcire aux cœurs dés
hommes la verité de l'Euangile. Et cer-
tes aujourd'huy nous congnoiffons par
experiance combien ceste admonition
est neceffaire. Nous fommes oppu-
gnez de deux sectes, qui semblent estre
moult differentes. Car, en quoy conuien-
nent le Pape & lés Anabaptiftes? Et
toutefois (affin que tu congnoiffes Satan
n'estre iamais fi couuert, que de quel-
que costé il n'apparoiffe) tous deux ont
vn mefme moyen, duquel ilz tafchent à
nous opprimer. Car quand ilz se vantent
ainfi arrogamment de l'Esprit : ilz ne ten-
dent

dent certes à autre chose (la parolle de Dieu opprimée & enseuelie) sinon à donner lieu à leurs mensonges. Et toy, Sadolet, choppant du premier pas au sueil de l'huys, as esté puny de l'iniure que tu as faicte au Saint Esprit : le separant & diuisant de la parolle. Car comme si ceux qui cherchent la voye de Dieu, estoient constitués en vn chemin fourchu, ou destitués de certain but : tu és contreintés introduyre douteux : assauoir, lequel est le plus conuenable, suiure l'autorité de l'Eglise, ou escouter ceux, que tu appelles inuenteurs de nouvelles doctrines. Si tu eusses sceu, ou bien que tu ne l'eusses point voulu dissimuler, que l'Esprit esclaire à l'Eglise, pour ouuir l'intelligence de la parolle : & que la parolle est comme la touche, ou l'on espreue l'or, pour par icel le discerner de toutes les doctrines : te fusses-tu retiré à ceste tant perplexe & espineuse difficulté ? Apprens donc par ta faulte, qu'il n'est point moins insupportable, se vanter de l'Esprit sans la parolle :

80 R E S P O N S E D E

parolle : qu'il est mauffade de mettre en auant la parolle sans l'Esprit. Maintenant donc si tu veus endurer & recevoir vne plus veritable diffinition de l'Eglise, que la tienne : dy d'ores en auant, que c'est l'assemblée de tous les Sainctz : laquelle estendue par tout le monde, est disperfée en tout temps, liée toutefois ensemble par vne seule doctrine de Christ : & par son seul Esprit garde & obserue l'vnion de la foy, ensemble vne concorde & charité fraternelle. Or que nous ayons quelque different avec icelle, nous le nyons : mais plustost, tout ainsi que nous la reuerons comme mere : ainsi desirons-nous tousiours demorer entre ses bras. Mais en cest endroit tu me reprens, disant, & t'efforçant monstrier, que tout ce qui a esté receu & approuué du consentement des fideles, depuis quinze cens ans & plus, est par nostre desordre arraché & abrogé. Icy ne requerray-ie point que tu chemines avec nous de bonne foy & veritable (ce que toutefois, non pas vn Chrestien seulement,

seulement, mais vn Philosophe feroit de son bon gré) mais te prieray, que tu ne viennes point iusque à ceste villaine licence de calumnier, laquelle offenoit grandement (encores que nous nous teussions) ta reputation & estime entre les bons & graues personages. Tu sçais bien, Sadolet, & si tu le nyes ie donneray à congnoistre à vn chascun que cauteleusement & malicieusement tu l'as dissimulé : que non seulement nous accordons mieux avec l'antiquité que vous autres : mais aussi que nous ne demandons autre chose, sinon que celle ancienne face de l'Eglise, puisse estre quelque fois instaurée, & remise en son entier, laquelle deformée & polue par gens indoctes, après laschement a esté deschirée, & quasi destruite par le Pape & sa faction. Or ne te veux-je pas tant contreindre, ne de si près presser, que ie la vueille reuoyer, reformer, & remettre en l'estat de l'Eglise premierement constituée par les Apostres (qui est toutefois vn exemple singulier

gulier de la vraye Eglise, lequel il nous fault ensuyuir, si nous ne voulons grandement errer & faillir) mais pour t'esparner encores quelque peu, ie te prie considere & metz deuant tés yeux l'estat ancien de l'Eglise qui estoit entre les Grecz, du temps de Chrysoftome & Basile, & entre les Latins, du temps de Ciprian, Ambroyse, & Augustin, comme amplement il est contenu en leurs escritz : en après contemple les ruines qui vous en sont demourées : certainement tu trouueras autant de difference, comme les Prophetes nous en escriuent, entre celle tant excellente Eglise qui florissoit soubz Dauid & Solomon : & celle, laquelle tombée en toutes manieres de superstitions soubz Sedecias & Ioachin, auoit totalement corrompu la pureté du seruice de Dieu. Maintenant donc diras-tu, que cestuy-là est ennemy de l'antiquité ; qui par vn zeile de la sanctimonie & pieté ancienne ; non content de la presente corruption ; en toutes choses voudra effayer d'emender en

der en mieux ; & restituer en leur pristin
ne resplendissance, les choses qui sont
deprauées & dissipées en l'Eglise? Com
me ainsi soit donc que la santé & fermeté
de l'Eglise consiste principalement &
soyt ornée de troys choses: sçauoir est,
de doctrine, de discipline, & de Sacre-
mentz : viennent les ceremonies au
quart lieu, affin d'exercer le peuple en
devoir de pieté : pour bien sauuer vo-
stre Eglise, & luy garder son honneur,
par lequel dés quatre veus-tu que
nous la iugeons? Premièrement la do-
ctrine dés Prophetes & la verité Euan-
gelique, en laquelle il fault que l'Eglise
soit fondée , non seulement est pour la
plus part esteincte entre vous : mais
par grande outrance on la chasse & pour
suyt à feu & à sang. Et toy, m'allegue
rois-tu bien, & auferois-tu bien me main-
tenir icelle estre Eglise , en laquelle tou-
tes les institutions de nostre foy ordon-
nées par la parolle de Dieu ; consignées
és liures dés Sainctz Peres ; & mesmes ap-
prouées dés conciles anciens , sont fu-

f 2 rieufe-

rieusement repoussées & persecutées ? Dys moy, ou sont seulement les traces & entrefeignes de l'ordre tant saint & veritable, que les ministres & Euesques anciens ont obseruez en l'Eglise ? Ne vous estes vous pas moquez de toutes leurs constitutions ? N'avez-vous pas foulé aux piedz tous leurs canons, & ordonnances ? Quant aux Sacremens, ie ne puis penser, sans en auoir tresgrand horreur, comment vous les auez prophanez meschamment. Au regard des ceremonies, vous en auez certes plus qu'assez. Mais veu que le plus souuent leur signification est inepte, sottie, & mesmes corrompue par mille superstitions : que peuuent elles proffiter à la conseruation de l'Eglise ? De tout ce que ie dy, il n'y a rien, comme tu voys, qui soit aucunement rengregé ou augmenté en maniere d'accusation par moy : toutes ces choses sont si notoires & manifestes, que mesmes on les peut monstrier au doigt, s'il y auoit yeux pour y prendre garde. Or, s'il te plait, enquiers-tou
main

maintenant de nous en toute diligence selon ceste reigle, & sans point de faute il l'en faudra beaucoup, que tu nous conuainques dés crimes dont tu nous as accusez. Quant est dés sacremens, nous n'y auons rien touché : si non affin que (remis en leur naifue pureté dont ilz estoient deschez) ilz receussent leur premier honneur & dignité. Dés ceremonies, nous les auons pour la plus part abolies : mais nous auons esté contreinctz de ce faire, en partie, pource que par leur grande multitude, elles sembloient forligner en Iudaïsme : & en partie, pource qu'elles auoient tant occupé l'entendement du menu peuple, & emply de superstitions, qu'elles ne pouuoient consister aucunement, sans nuyre à la pieté, laquelle elles deuoient auancer. Nous en auons toutefois retenu celles qui nous sembloient souffire au temps & au lieu. Nous confessons bien, n'estre point encore paruenuz à la discipline qui estoit obseruée par l'Eglise ancienne. Mais quel droit & raison y a-il ; que
f 3 foyons

foyons accusez de l'auoir subuertie ; par ceux mesmes, qui seulz l'ont tolue & abolie, & qui desirans la remettre en son premier estat ; iusques à present nous en ont empeschez ? Touchant la doctrine, ie ne crains point d'en appeler & du tout m'en rapporter à l'Eglise ancienne. Et pourtant que, comme par maniere d'exemple, tu as touché certains poinctz, par lesquelz il te semble auoir eu quelque occasion de nous diffamer : ie monstreray à briefz motz, comment tu nous accuses à tort & faul sement, d'auoir controuué cés choses là, contre l'autorité de l'Eglise. Deuant toutefois que ie vienne à particulariser, ie te veux bien admonester que tu penses & consideres à deux fois, pour quelle raison tu blasmes les nostres d'auoir mis leur estude à l'explication de l'escriture. Car tu sçais bien, que par leurs veilles & lucubrations, ilz ont donné si grande clarté à la parolle de Dieu, que enuie mesmes auroit honte de les priuer en celà de toute louënge. Au-
tant

tant y a-il de bonté & preudhommie en toy, de dire que le peuple a esté seduiçt par nous en questions difficiles & subtiles : & quasi circumuenu par celle philosophie, de laquelle Sainçt Paul commande aux Chrestiens se donner garde. Comment? Ne te fouuient-il point quel estoit le temps, auquel noz gens commencerent à se monstrer? quelle doctrine apprennoient és escholes, ceux qui tendoient auoir administration en l'Eglise? Tu sçais bien toymesme, que ce n'estoit que pure sophisterie : voire & tant entortillée, tant meslée, tant pleine de destours, & tant entrelyée : que la Theologie scholastique se pouuoit dire à bon droit, vne certaine espece de Magie secrete : en laquelle, tant plus que chascun l'obscurcissoit de plus espes ses tenebres, & empeschoit soy & les autres en difficultez & sentences obscures : tant plus estoit-il estimé ingenieux & subtil en sa doctrine. Et aussi quand ceux, qui estoient formez en telle boutique, vouloient monstrer au

f 4 peu-

peuple le fruit de leur doctrine : de quelle dextérité, ie vous prie, edifioient ilz l'Eglise ? Mais affin que ie ne dechiffre point tout par le menu : quelz sermons y auoit-il lors en toute l'Europe ; qui representassent la simplicité, en laquelle Sainct Paul veut que le peuple Chrestien demeure toute sa vie ? Mesme, ou estoit le sermon, duquel les fortes vieilles n'appriussent plus de refueries ; qu'elles n'eussent peu raconter vn moys durant auprès de leur foyer ? Car leurs predications estoient tellement ordonnées, que l'vne des parties estoit en ces obscures & difficiles questions de l'eschole, pour tirer en admiration le poure & simple peuple, l'autre se passoit en fables ioyeuses, & speculations recreatiues, pour exciter & esmouuoir le cœur d'iceluy à ioyeuseté. On entremesloit quelques motz de la parole de Dieu, affin que par la maiesté d'iceux, ilz donnassent couleur à leurs songes & refueries. Mais incontinent que les nostres ont
leué

leué leur enseigne : en vn moment toutes ces tenebres ont esté esclarcies entre nous. Or voz prescheurs, en partie apprins & enseignez par les liures d'iceux : & en partie contreinctz par honte & murmuration du peuple, se conformer à l'exemple des dessusdictz : en core ne se peut faire qu'ilz ne sentent à pleine gorge ceste vieille bestise & asnerie. De sorte, que si l'on fait comparaison de nostre façon de prescher, à la leur, mesme avec celle qui est la plus estimée d'entre eux : on congnoistra facilement que tu nous as faict vne grosse iniure. Et si tu eusses voulu poursuyure vn peu plus auant les parolles de Sainct Paul : il n'est si petit enfant, qui n'eust congneu, le crime dont tu nous charges, estre à imputer à vous, plus tost qu'à nous autres. Car l'Apostre dit, celle philosophie estre vaine, qui rait les consciences fideles par les constitutions des hommes, & elementz de ce monde : desquelz vous auez corrompu & ruyné l'Eglise. Or nous deschar

f 5 ges

ges tu incontinent après par ton témoignage mesme, quand entre tant de noz enseignemens, que tu entreprends d'espelucher, n'en allegues vn seul, du quel la congnoissance ne soit grandement necessaire à l'edification de l'Eglise. En premier lieu tu touches la iustification de la foy : de laquelle entre vous & nous est le principal & plus aigre combat. Est-ce là vne espineuse & inutile question ? Mais ostée la congnoissance d'icelle, la gloire de Iesus Christ est esteincte, la religion abolie, l'Eglise destruicte, & l'esperance de salut totalement abbatue. Parquoy nous disons que cest article (lequel nous tenons estre le souuerain en nostre religion) a esté meschamment effacé par vous de la memoire dés hommes. Ce qui est amplement, & manifestement prouué & declairé en tous noz liures : & d'auantage, la grosse ignorance, qui encore maintenant regne en toutes voz Eglises, tesmoigne, que ne nous en pleignons point à tort. Mais aussi tu
fais

fais tresmalignement icy de dire, qu'attribuans tout à la foy, ne donnions point lieu, & ne tenions compte des bonnes œuvres. Le ne fonderay icy vne disputation absolue, laquelle certes requerroit vn liure entier : mais toutefois, si tu regardoys le catechisme & instruction que i'ay escrit à ceux de Geneue, estant pour lors ministre en leur ville : au premier mot comme vaincu tu te tairoys. Ceneantmoins ie traicteray icy briueement en quelle sorte nous parlons de ceste matiere. Premièrement nous commandons qu'vn chacun commence par la recongnissance de soy mesme : & non pas legierement, ny comme par maniere d'acquit, mais comme pour presenter sa conscience deuant le tribunal de Dieu : & que lors qu'il se trouuera assez condamné par son iniquité, il considere quant & quant la seuerité de son iugement, qui est denoncée contre tous pecheurs. Et ainsi confus & abbatu en sa propre misere, qu'il se prosterne & humilie deuant Dieu,

Dieu, ostée toute confiance de foy : gemissant tendrement comme condamné à mort éternelle. Puis après nous demonstons le seul port de salut estre en la misericorde de Dieu, qui nous est exhibée en Iesus Christ. Car en luy seul, tout ce qui appartient à nostre salut, est accompli. Attendu donc, que tous les humains sont condamnés pecheurs deuant Dieu : nous disons, Christ estre la seule iustice : lequel par son obeyffance, a effacé nos transgressions : par son sacrifice, l'ire de Dieu a esté appaisée : par son sang, il nous a nettoyez de toute macule : par sa croix il a soustenu nostre malediction : par sa mort, il a satisfait pour nous. En ceste maniere nous disons l'homme estre reconcilié à Dieu le pere, par Christ : non par le merite ou dignité de ses œuvres, ains par la bonté & clemence gratuite du Seigneur. Quand donc par foy nous embrassons Christ, & venons comme en sa communion & participation : nous appellons celà, selon l'escri-
ture,

ture, Iustice de foy. Qu'as-tu icy, ô Sa dolet, que tu puiffes mordre ou reprendre? Est-ce pourtant que nous n'attribuons rien aux œuures? Certes, pour la iustification de l'homme, nous nyons qu'elles valent, non pas vn poil de teste. Car l'escriture dit si clairement en tant de passages, que tous nous sommes perduz : & n'y a celuy qui ne soit en ce, pressé de sa conscience. Celle mesme escriture ne nous met en autre esperance, sinon en la seule bonté de Dieu : par laquelle noz pechez nous sont pardonnez, & iustice nous est imputée. Et si dit, que l'vn & l'autre est don gratuit : affin qu'elle declaire finalement, l'homme estre bienheureux, sans les œuures. Mais, dis-tu, quelle autre chose entendons-nous par ce mot de iustice ; si l'on n'a point d'esgard aux bonnes œuures? Vrayment si tu pensoys bien que c'est que l'escriture entend par ce mot Iustifier : tu ne seroys point en ceste doute. Car elle ne le refere pas à la propre iustice de l'homme

me, mais à la clemence & bonté de Dieu : lequel allouë au pecheur la iustice, encore qu'il ne l'ayt defferuy enuers luy, sans luy imputer aucune iniustice. Celle là, dy-ie, est nostre iustice, qui est descrite par Sainct Paul : sçauoir est, que Dieu nous reconcilie à foy, en Christ. Le moyen est mis après: c'est en ne nous imputant point noz pechez. Finablement elle monstre que nous sommes participans de ce bien, par la foy : quand elle dit, le ministere de ceste reconciliation estre contenu en l'Euangile. Ouy mais, dis-tu, ce mot, foy, est vn mot qui comprend beaucoup, duquel la signification s'estend grandement. Mais au contraire, toutes foys & quantes que Sainct Paul attribue à foy, la faculté de iustifier : il la limite & restreinct aux promesses gratuites de la beneuolence de Dieu : la destournant totalement de la fiance & esgard des œures. Pourtant il conclud tant souuent : si c'est par foy, ce n'est pas donc par les œures. Et derechef, si c'est par
lés

lés œuures, ce n'est pas donc par foy. Voyre mais l'on fait iniure à Christ, si soubz le pretexte de sa grace, l'on reiet te lés bonnes œuures : veu qu'il est venu pour faire vn peuple aggreable à Dieu, sectateur de bonnes œuures. Sur quoy il y a beaucoup de semblables tefmoignages : par lesquelz est monstré, que Christ est venu, à ce, qu'en bien faisans, nous fussions par luy acceptables à Dieu. Noz aduerfaires n'ont quasi autre calumnie en leur bouche : sinon qu'ilz nous disent auoir retiré lés hommes de l'estude de bien faire, par la predication de la iustice gratuitement imputée : laquelle calumnie est plus frivole, que par elle en rien nous puissions estre greuez ny pressez. Pour la iustification de l'homme, nous nyons lés bonnes œuures auoir aucun lieu : mais leur assignons leur regne, en la vie dés iustes. Car si celuy qui est iustificié, possède Iesus Christ, & que Christ ne soit iamais sans son Esprit : il s'ensuyt necessairement que ceste iustice gratuite

tuite est tousiours conioincte avec la
 regeneration. Parquoy, si tu veus bien
 entendre, comment la foy & les œuvres
 sont choses inseparables : regarde en
 Christ, qui, comme dit l'Apostre, nous
 a esté donné en iustice & sanctification.
 Donc quelque part que la iustice de
 foy, que nous disons gratuite, est :
 Christ aussi y est. Et là ou est Christ,
 l'Esprit de sanctification est present,
 pour regenerer l'ame en nouveauté de
 vie. Au contraire, ou il n'y a nul estude
 de saincteté & innocence : ny Christ, ny
 son Esprit n'y peuvent estre. Et là ou
 Christ n'est point : là aussi n'est point
 iustice, ny mesme la foy : laquelle ne
 peut apprehender Christ en iustice,
 sans l'Esprit de sanctification. Veu donc
 que, ainsi que nous disons, Iesus Christ
 regenere à la vie bienheureuse ceux
 qu'il iustifie, après qu'il les a retirez du
 royaume de peché : pour les mener au
 Royaume de iustice, les transfigurant
 en l'image de Dieu, & les reformant par
 son Esprit à l'obeyffance de sa volun-
 té :

té : il n'y a point d'apparence de te vouloir plaindre, que par nostre doctrine nous autres laschons la bride aux desirs de la chair. Et si ne veulent dire autre chose toutes les allegations que tu mets en auant, desquelles si tu veus abuser pour abolir la gratuite iustification, regarde comment tu argues ignoramment. Sainct Paul dit en vn autre passage, que nous sommes deuant la creation du monde esleuz en Christ, pour estre sainctz & irreprehensibles en la presence de Dieu par Charité. Qui est-ce qui osera conclure par cela, que l'election n'est point gratuite ; ou que Charité ne soit la cause d'icelle ? Ains plustost, tout ainsi que l'election gratuite tend à ceste fin, que nous viuions deuant Dieu purement & sans macule : telle aussi est la fin de la gratuite iustification. Cependant toutefois nous demeurons fermes & stables en ce, que non seulement l'homme est pour vne foys iustificié sans aucun merite de ses œuvres : mais aussi, que le salut per-

g petuel

petuel d'iceluy gist seulement en ceste iustice gratuite. Et que nullement sés œuures ne peuuent estre aggreables à Dieu, si elles ne sont acceptées & approuuées par icelle iustice. Parquoy ie me suis esmerueillé grandement, en lisant tés escritz, de ce que tu dis charité estre la premiere & principale cause de nostre salut. O Sadolet, qui est celuy qui eut iamais pensé ouyr vne telle parolle de toy? Les aueugles mesmes au milieu de leurs tenebres, sont plus certains de la misericorde de Dieu : que d'oser attribuer le principal de leur salut à charité. Mais ceux qui ont vne seule scintille de la lumiere de Dieu, sentent bien que leur salut n'est arresté par aucune autre chose, sinon qu'ilz sont adoptez de Dieu. Car le salut eternel, est l'heritage du pere celeste, qui est seulement preparé à sés enfans. D'auantage, vouldroit-on assigner autre cause à nostre adoption; que celle qui est communément mise en l'écriture? Sçauoir est, que le premier amour

amour n'est pas procedé de nous, mais que Dieu de son propre mouuement & bonne volonté, nous a receuz en grace & beneuolence. De cestuy tien aueuglement, prouient l'autre erreur, que tu maintiens les pechez estre purgez & effacez par penitences & satisfactions. Ou sera donc ceste seule hostie satisfactoire, de laquelle si on s'en retire, selon l'escriture, il ne reste plus autre sacrifice pour les pechez? Cerche bien en toute la sainte escriture: que si le sang de Christ nous est proposé pour le pris de nostre satisfaction & ablution: par quelle temerité oses-tu transférer cest honneur à tes œuvres? Et si ne fault pas que tu imputes ce sacrilege à l'Eglise de Dieu. le confesse bien que l'Eglise ancienne auoit ses satisfactions: toutefois elles n'estoient pas telles, que par icelles les pecheurs pensassent impetrer grace, & se rachetter de leurs pechez: mais c'estoit pour approuer la resipiscence, qu'ilz monstroient par dehors, n'estre point feincte: & pour effa

g 2 cer la

cer la memoire du scandale qui estoit venu à cause de leurs meffaitz. Et si n'estoient pas enioinctes à vn chascun, mais à ceux-là tant seulement, qui estoient tombez en quelque grief & enorme peché : & ce avec vne solennelle obseruance. Quant au sacrement de la Cene, tu nous reprens de ce que nous voulons comprendre & enclorre le Seigneur du ciel & de la terre, ensemble sa diuine & spirituelle puissance (qui est libre & infinie) és anglez d'un corps naturel, qui a ses certaines mesures & proportions. Cessera-on iamais de calumnier? Nous auons tousiours ouuertement tesmoigné, que non seulement la diuine puissance de Christ, mais aussi son essence est espanchée par tout, & qu'elle n'a point de certains limites : & toy, tu n'as point de honte de nous reprocher, que nous l'auons enclosé és proportions d'un corps naturel. Pourquoi celà? Pource que nous n'auons point voulu, ainsi que vous, assubiectionner son corps à choses visibles & terrestriennes.

riennes. Mais si syncerement, & à la verité tu voulois iuger, certainement tu n'ignores point, combien cés deux choses sont contraires : oster du pain la presence locale du corps de Christ : ou de restreindre & enserrer sa puissance spirituelle, és fins d'un corps naturel. Et toutefois, tu ne deuoy point calumnier en ce, nostre doctrine de nouuelleté : veu que cest article a tousiours esté certain en l'Eglise. Mais pource que ceste disputation nostre, par sa grandeur, souffiroit à vn liure entier : il vault mieux, pour nous releuer de peine, que tu lises l'Epistre d'Augustin à Dardanus : en laquelle tu trouueras, qu'un seul & mesme Christ, par la grandeur & magnitude de sa diuinité, exce de le ciel & la terre : & toutefois n'est pas selon l'humanité espandu par tout. La vraye communication de sa chair & de son sang, qui est exhibée aux fideles en la Cene, nous la preschons, entant qu'il est en nous : montrans ouuertement, icelle chair estre la vraye viande

g 3 de vie,

de vie, & ce sang estre le vray breuuage : & ce, non seulement par vne conception imaginaire, de laquelle l'ame ne se contente point : ains veritablement iouyft de sa vertu. Nous ne reiettons point de la Cene, la presence de Christ par laquelle nous sommes conioinctz & entez en luy : & si ne l'anneantissons pas, pour veu que ceste locale circumscription n'y soit point : & que le glorieux corps de Christ ne soit retiré en ces bas elementz : & que l'on ne feigne point le pain estre transsubstantié au corps de Christ, affin qu'il soit finalement adoré comme Christ. La dignité, & l'usage de ce hault mystere, selon nostre pouuoir, nous la magnifions : declarans quelle vtilité nous en peut venir. Toutes lesquelles choses sont mesprisées & presque enseuelies par deuers vous. Car mesprisans la beneficence de Dieu, qui nous est icy offerte, & ne tenans compte de l'usage legitime d'un tel benefice (en quoy principalement il se falloit arrester) il vous souffit

souffit que le peuple, sans aucune intelligence de ce mystere spirituel, ayt en admiration le signe visible & charnel.

De ce que nous auons reprobé ceste vostre tant grosse & materielle **T R A N S S V B S T A N T I A T I O N**, que vous establissez : de ce aussi que nous auons enseigné ceste tant hebetée adoration (par laquelle les espritz humains, detenuz és elementz de ce monde, estoient empeschés de venir à Christ) estre peruerse & inique : nous ne l'auons point faict, sans le consentement mesmes de l'Eglise primitiue : de laquelle volontiers (mais c'est en vain) tu voudrois courir les abominables superstitions qui regnent encores entre vous. Touchant la confession auriculaire, nous auons reprobé celle constitution de Pape Innocent : qui commande à vn chascun de dire tous les ans à son prestre particulier, tous ses pechez. Comment, & par quelles raisons nous l'auons aboly, il seroit long à raconter. Ceneantmoins, que ce soit

vne chose meschante, il appert par ce, que les consciences des fideles deliurées d'un tel torment, ont seulement commencé à se reposer & confier en la bonté & misericorde de Dieu : qui auparavant estoient en continuelle anxieté & perturbation. Le ne diray mot des grandes playes, que l'Eglise a soufferte par ceste confession : par lesquelles à bon droit nous la devons tenir pour execrable. De ce qui s'y fait maintenant par vous autres, il te souffise, qu'il n'y en a rien escript, ny es commandemens de Christ, ny es institutions de l'Eglise primitiue. Tous les passages de la sainte escriture, que les Sophistes tachsent destordre, pour prouuer icelle confession : nous leur auons puiffamment arraché. Et les histoires ecclesiastiques, que nous auons aujourd'huy entre mains, tiennent qu'il n'en estoit point de nouvelles, de ce temps là, auquel tout estoit obserué purement : à quoy aussi s'accordent les tesmoignages des peres. C'est donc abus & tromperie, de
ce que

ce que tu dis, l'humilité estre en celà commandée & establie par Christ & par l'Eglise. Car, combien qu'il y ayt quelque apparence d'humilité: toutefois il s'en fault beaucoup, que toute deiection soubz vmbre d'humilité, soit plaisante & agreable à dieu. Pourtant nous enseigne saint Paul, icelle estre vraye humilité qui est conforme & reiglée selon la pure parole de dieu. Pour affermer l'intercession des saintz, si ton propos seulement est, que par continuelz desirs ilz demandent l'accomplissement du Royaume de Christ auquel est contenu le salut de tous fideles : il n'y a celuy d'entre nous qui doute en rien de celà. Parquoy tu n'as rien gagné de t'arrester tant sur ce poinct. Mais certes, tu ne voulois pas perdre ce gentil propos, duquel tu nous lardonnes : comme si nostre opinion estoit, que les espritz mourussent avec le corps. De nous, nous laissons ceste philosophie à voz souuerains Euefques, & au college des Cardinaux : desquelz elle a esté fidelement reuerée, par

g s main-

maintes années, & est encores pour le present. Et outreplus, celà que tu adioustes après (sçauoir est, viure voluptueusement en delices, sans aucun esgard de la vie future : & se moquer de nous autres poures homunciuncules, qui tant soigneusement trauaillons pour aduancer le Royaume de Dieu) leur est naturellement propre. Dauantage, quant à l'intercession dés sainctz, nous nous arrestons en tel endroit : qu'il n'est pas de merueilles si tu n'en fais aucun semblant. Car il en a fallu effarter innumérables superstitions, qui estoient paruenues iusque là, que l'intercession de Christ estoit totalement abolie de la memoire dés hommes : les sainctz estoient inuoquez comme dieux : les propres appartenances de Dieu, leur estoient attribuées : & n'y auoit pas grande différence entre la veneration d'iceux, & celle idolatrie, que tous, à bon droit, ont en horreur & execration. Entant que touche au purgatoire, nous sçauons qu'aucunes Eglises anciennes faisoient quelque

quelque memoire dés mortz en leurs prieres : mais elles estoient raires, sobres, & comprinses en peu de parolles : qui finalement n'auoient apparence de vouloir autre chose, sinon de testifier briuelement leur charité enuers les trespasséz. Mais encores n'estoient pas naiz les maistres manouuriers qui ont forgé vostre purgatoire : lesquelz puis après l'ont dilaté si amplement, & l'ont mis en telle eminence & hauteur : que la meilleure portion de vostre Royaume en est estayée & soustenue. Tu sçais toymesme, quel monstre d'erreur en est procedé : tu n'ignores, combien d'enforceries superstition a volontairement engendré, pour se tromper soy-mesme : tu congnois, combien d'impostures & tromperies auarice a icy forgées, pour succer & tirer le bien du simple peuple : tu voys bien, quelle perte la vraye religion en a soufferte. Car, affin que ie ne die rien du seruice de Dieu, qui a esté par luy abbatu : le pis certes est, que quand les hommes, à l'en
 uie

uie l'un de l'autre, sans aucun commandement de Dieu, ont voulu ayder aux trespassez : ilz ont totalement mesprisés les vrais offices de charité, qui toutes fois sont tant requis & commandez. Je ne souffriray point, ô Sadolet, qu'en attribuant telz sacrileges au nom de l'Eglise, tu la viennes, contre tout droit & raison, à diffamer, & par ce nous rendre odieux vers gens idiotz : comme si nostre propos estoit de mener guerre contre icelle. Car, combien que ie confesse aucuns fondemens de superstitions auoir esté anciennement iettez, qui aucunement degeneroient de la pureté Euangelique : si sçais-tu bien, que ces monstres d'impiété (contre lesquels principalement nous bataillons) ne sont point de si longue main, ou, pour le moins, n'estoient point parcreuz iusque à telle grandeur. Et certes, pour expugner, briser, ruyner, & abolir vostre royaume, nous ne sommes pas seulement armez de la vertu de la parole de Dieu : mais aussi nous sommes garniz
de l'au-

de l'autorité dés sainctz peres. Et affin que quelque fois entierement ie puisse arracher de tés mains l'autorité de l'eglise, que tu nous mets tousiours au deuant, comme vn bouclier d'Aiax : ie te monstreray par certains exemples, de combien longue distance vous differez de celle paternelle & ancienne sanctimonie. Nous vous accusons d'auoir subuertý le ministere : duquel simplement vous retenez le nom vuyde, & sans l'effect de la chose. Car, quant à la sollicitude de repaistre spirituellement le poure peuple : les enfans mesmes voyent bien, que voz Euesques & Prestres n'y font non plus qu'images mortes : & experimentent les hommes de tous estatz, qu'ilz ne font vaillans sinon à piller & deuorer. Nous ne pouuons porter, que au lieu de la saincte Cene l'on introduysé vn sacrifice, lequel aneantisse la vertu de la mort de Iesus Christ. Nous crions contre l'exécrable marchandise & foyre dés Messes: & nous complainons de ce que le peuple Chrestien est

est quasi priué de la Cene du Seigneur. Nous inuectiuons contre la meschante & inique adoration des images. Nous prouuons les sacremens auoir esté poluz & souillez par plusieurs prophanes & impures opinions. Nous enseignons, les pardons & indulgences auoir esté introduictes, sans qu'on s'en apperceust, au tresgrand & horrible opprobre de la croix de Christ. Et nous complaignons, la liberté Chrestienne auoir esté submergée & oppressée par traditions humaines. Et pour ce auons-nous donné ordre, que les Eglises, que Dieu nous a commises, fussent purgées & nettoyyées de telles & semblables pestes. Complains-toy maintenant, si tu peus, que nous ayons faict iniure à l'Eglise, d'auoir ainsi osé violer ses venerables constitutions. Certainement celà est desjà tant commun, que tu ne gaignerois rien à le nyer, qu'en toutes ces choses l'ancienne Eglise s'accorde avec nous : & qu'elle ne vous est point moins contraire que nous mesmes. Or
me

me fouvient-il icy que tu dis en ie ne ſçay quel paſſage, comme voulant faire la choſe plus petite : qu'il ne ſ'enſuyt pas pourtant, ſi voz conditions ſont deſordonnées, que nous nous ſeparions de la ſaincte Eglise. Certes à grand'peine ſe peut-il faire, veu tant de cruauitez, auarices, rapines, intemperances, inſolences, & tant d'exemples de toutes licence & meſchanceté, qui continuellement ſe commettent par gens de ta ſorte: que le courage du peuple ne ſoit grandement deſtourné de vous, & de voſtre party. Mais nulle de cés choſes ne nous a induictz à eſſayer, ce que par trop plus grande neceſſité nous auons entrepris. Laquelle certes a eſté, pource que la clarté de la verité diuine eſtoit eſteincte, la parolle de Dieu enſeuelie, la vertu & efficace de Chriſt abolie de profonde oubliance, & l'office du paſteur entierement ſubuerty. Cependant l'impieté ſe mettoit tellement en auant, qu'à peine eſtoit-il aucune doctrine Chreſtienne, qui fut pure & ſans mixtion :

aucune

aucune ceremonie vuyde d'erreur : & nulle portion du seruice diuin exemptée de superstition. Ceux-donc qui repugnent à telles iniquitez , font-ilz la guerre contre l'Eglise, ou plustost, ne taschent ilz point à luy ayder ; la voyant ainsi affligée & oppressée de tous costez ? Et encore tu nous viens à alleguer vostre obeissance & humilité : sçauoir est, que la reuerence de l'Eglise vous empesche de mettre la main à de chasser toutes telles iniquitez. Qu'a de commun vn homme Chrestien, avec ceste contrefaïcte obeissance, laquelle, au mespris de la parolle de Dieu, vient seruir & obeyr aux hommes ? Que luy est-il avec ceste contumace & rebelle humilité ; laquelle mesprisant la maïesté de Dieu, a seulement lés hommes en honneur & reuerence ? Fy, fy, de telz faulx tiltres de vertuz : qui ne sont mis en auant, sinon pour couvrir & cacher lés vices. Venons au poinct sans tromperie. Soit humilité entre nous, laquelle, à commencer au moindre, honnore cha-

re chascun selon son degré: de sorte qu'elle le attribue à l'Eglise la souveraine dignité & reuerence, qui toutefois soit finalement referée à Christ, chef d'icelle. Soit l'obeissance, qui nous renga à tellement ouyr noz superieurs, & ceux qui ont charge de nous: qu'elle attribue toutefois toutes noz actions, à la seule reigle de la parolle de Dieu. Soit finalement l'Eglise, laquelle ne tasche à autre chose, sinon à regarder la parolle de Dieu en toute religieuse humilité, & soy contenir soubz son obeissance. Mais, diras-tu, quelle arrogance est-ce à vous autres, de vous vanter que l'Eglise est avec vous seulz; & cependant en vouloir priuer la reste du monde vniuersel? Certes, Sadolet, nous ne nyons point que les Eglises, ou vous presidez, ne soyent Eglises de Christ: mais nous disons, que le Pape, ensemble toute la troupe de ses faux Euesques, qui vers vous ont occupé le lieu de pasteurs, sont loups trescruelz & dangereux: lesquelz, iusques icy, n'ont eu au

h tre

tre desir finon que de consumer & destruyre le Royaume de Christ : iusques à ce, que par ruynes & desolations il fut du tout deformé & aneanty. Et si ne sommes pas les premiers qui en auons faict complaincte. De quelle vehemence fouldroioit saint Bernard contre Pape Eugene ; & tous les Euesques de son temps ? Mais combien estoit plus tolerable l'estat de ce siecle là, que du present ? Car pour le iour d'huy on est paruenu à l'extreme & plus hault degré de toute meschanceté : tellement que ces contrefaiçtes vmbres d'Euesques (esquelz tu pensés consister toute la fermeté ou ruyne de l'Eglise) ne peuvent ià plus souffrir, ny leurs vices propres, ny les remedes contre iceux : par lesquelz nous difons icelle auoir esté cruellement abbatue & mutilée : & que peu s'en a fallu, qu'elle n'ayt esté rasée & mise à sac. Ce que sans point de faute fut adueni, si la singuliere bonté de Dieu n'y eut mis empeschement. De sorte , qu'en tous lieux occupez par la tyrannie

tyrannie du Pape, à grand' peine y ap-
 paroissent certaines traces & vestiges
 rompuz & espars : par lesquelz tu puis-
 ses iuger les Eglises là gesir demy ense-
 uelies. Et ne faut point que celà te sem-
 ble estrange : comme ainsi soit que tu
 entendes par la bouche de Sainct Paul,
 le siege d'Antechrist ne deuoit estre
 aillieurs, qu'au milieu du sanctuaire de
 Dieu. Ceste seule & vnique admonition
 ne nous doit elle point esueiller ; affin
 de nous donner garde, que tromperies
 & deceptions ne soyent introduictes en
 l'eglise, soubz le nom & vmbre d'icelle ?
 Or quelz qu'ilz soyent, dis-tu, ceneant
 moins il est escrit : Ce qu'ilz vous diront
 faites-le : ouy bien s'ilz sont assis en la
 chayere de Moyse. Mais attendu que de
 la chayere de vanité, ilz abusent le peu-
 ple, par leurs reueries, il est escrit, Don-
 nez vous garde de leur leuain. Ce n'est
 point à nous, ô Sadolet, d'oster à l'Egli-
 se son droit, qui luy a esté non seulement
 concedé par la benignité de Dieu : mais
 aussi a esté feuerement vengé & main-

tenu par plusieurs menaces & maledictions. Car tout ainsi que les pasteurs ne sont point enuoyez de luy pour gouverner l'Eglise, avec vne puissance licentieuse & irreguliere, mais sont re-
streinctz à vne certaine forme de de-
voir, laquelle il ne faut point exce-
der : ainsi est-il commandé à l'Eglise,
d'aduiser & se donner garde, combien
fidelement s'acquient ceux, qui souz
telle condition en ont prins la charge.
Parquoy, ou l'on ne s'arrestera pas gran-
dement au tesmoignage de Christ : ou
il ne sera pas licite d'abroger & dimi-
nuer, tant soit peu, l'autorité de ceux,
qu'il a ornez de telles preeminences &
dignitez. Mesmes certes tu es bien trom-
pé, si tu penses que le Seigneur ayt mis
sur son peuple des tyrans, qui gouver-
nassent tout selon leur fantasie : par ce
qu'il a donné si grande puissance à ceux
qu'il enuoye pour annoncer son Euan-
gile. Tu t'abuses bien en ce, que tu ne
regardes pas, que leur pouuoir est limi-
té, auant que leur estre baillé. Nous con-
fessons

feffons donc, qu'il faut escouter les pasteurs de l'eglise, comme Christ mesmes: voire ceux qui deuëment exercent l'office à eux enioinct. Qui est tel, non pas affin que arrogamment ilz viennent à ingerer & mettre en auant leurs decretz forgez à la vollée : mais que religieusement, & de bonne foy ilz annoncent les parolles, qu'ilz ont receuës par la bouche du Seigneur. Car par telles restrictions Christ a limité la reuerence, qu'il vouloit estre donnée aux Apostres. Et ne l'attribue Sainct Pierre aucune autre chose, ny ne le permet aux autres : sinon, quand ilz parlent entre les fideles, que ce soit comme de la bouche du Seigneur. L'Apostre Paul magnifie grandement celle puissance spirituelle qu'il auoit: mais avec telle moderation, qu'elle ne puisse rien, sinon à edification: qu'elle n'ayt aucune apparence de domination: finablement, qu'elle ne soit point donnée pour esteindre & subjuguer la foy. Que maintenant vostre Pape se glorifie, tant qu'il voudra, de

la succession de saint Pierre. Car, quand bien il l'auroit obtenue, si ne gagnera-il point par là, que le peuple Chretien luy doye aucune obeyffance : sinon entant qu'il garde luy-mesme, la foy à Iesus Christ, sans foy destourner de la pureté de l'Euangile. Certainement l'Eglise des fideles ne vous appelle point à vn autre ordre, qu'à celuy, auquel le Seigneur a voulu que vous demourissiez : quand elle vous renga à la forme & reigle, en laquelle toute vostre puissance est limitée. Et cestuy est l'ordre estably par la voix du Seigneur entre les fideles : que le Prophete, tenant le lieu pour enseigner, soit iugé par l'assemblée des auditeurs. Duquel quiconque s'en veult exempter, il fault que premierement il s'efface du nombre des prophetes. Or à ceste heure se presente à moy matiere tresgrande, pour reprendre ton ignorance. Car entre les differens & controuerses de la religion, tu ne laisses autre moyen à l'assemblée des fideles : fors, que destournans leurs yeux

yeux de la verité de la chose, ilz se viennent à soumettre & arrester au iugement des hommes plus sçauans & experimentez. Mais veu qu'il est certain, que l'ame dependante d'aillieurs que de Dieu seul, est subiecte à Sathan : combien seront malheureux & miserables ceux qui auront telz commencemens & principes à leur foy? Par cecy apperçoy-ie bien, Sadolet, que tu as vne theologie par trop stupide & ocieuse : semblable quasi à celle, de ceux qui iamais n'ont experimenté à bon escient lés afaux en leurs consciences. Autrement certes tu ne constitueroy pas l'homme Chrestien en lieu tant glissant & dangereux : auquel il ne pourroit demourer seulement vn moment d'heure, si, tant peu que soit, il estoit heurté. Presente moy, ie ne dy pas vn homme du moyen peuple, mais le plus sot & rude porchier. S'il est du troupeau de Dieu, il fault qu'il soit préparé au combat qui est ordonné de Dieu à tous fideles. Voy cy l'ennemy tout prest : il approche, il

h 4 combat :

combat : voire ennemy bien en point, & auquel nulle puissance mondaine est inexpugnable. Ce poure miserable de quoy se garnira-il? quelles armes pourra-il auoir; pour se garder qu'à vn coup il ne soit accablé? Il n'y a, dit l'apostre, qu'un glaiue, duquel il nous fault combattre : c'est la parole de Dieu. L'ame donc desnudée de la parole de Dieu, est liurée au Diable toute desarmée, afin qu'il la tue. Or dy maintenant, ne fera-ce pas la premiere entreprise de l'ennemy; d'oster au combatant le glaiue de Christ? Mais le moyen pour luy arracher; n'est-ce point de le mettre en doute; à sçauoir si ce à quoy il s'arreste, est parole de Dieu; ou des hommes? que feras-tu icy à ce poure miserable? Luy diras-tu qu'il cherche çà & là les gens sçauans; sur lesquels estant appuyé, il prenne soulagement & repos? Voyre mais l'ennemy ne le laissera pas seulement respirer en ce subterfuge. Car s'il l'a vne fois contreinct iusque là, de mettre du tout sa confiance es homes: il le forcera & renuer-

renuerfera de plus en plus, iufque à ce que du tout il l'ayt confondu. Donc, ou facilement il fera opprimé : ou, en delaiſſant lés hommes, il regardera droit au Seigneur. La choſe certes eſt ainſi, que la foy Chreſtienne ne doit point eſtre fondée ſur le teſmoignage dés hommes, ny appuyée par opinions dou teuſes, ny meſmes ſouſtenue par humaine autorité : mais engrauée en noz cœurs par le doigt de Dieu viuant: de forte que nulle ſeduction d'erreur la puiſſe effacer & aneantir. Celuy donc n'a rien de Chriſt, qui n'a en foy cés principes & commencemens. C'eſt à ſçauoir, qu'il eſt vn Dieu, illuminant noz penſées pour congnoiſtre ſa vérité: laquelle il ſigne & ſeelle en noz cœurs par ſon Eſprit, conſermant & aſſeurant noz conſciences par le certain teſmoignage d'iceluy. Ceſte cy eſt la ferme & pleine certitude (à parler proprement) à nous tant recommandée par Sainct Paul. Laquelle, tout ainſi qu'elle nous rend aſſurez ſans auoir

h 5 . doute

doubte ou deffiance aucune : auffi pareillement elle n'est en fufpens ou vacillante entre les altercations des hommes, fçauoir à quelle partie elle adherera pluftoft. Mais encores que tout le monde luy contrariaft : ceneantmoins elle demeure ferme & ftable en fon opinion. De là vient & procede la puiffance de iuger que nous attribuons à l'Eglife : laquelle nous voulons luy eftre inuiolablement gardée. Car, combien que le monde s'efmeue & fe trouble par diuerfitez d'opinions: cenonobftant l'ame fidele n'est iamais tellement delaiiffée, qu'elle ne fuyue toufiours le droit chemin à falut. Toutefois ie ne veux point icy imaginer vne foy tant parfaicte, laquelle ne puiſſe iamais errer ny faillir en l'election du bien & du mal: ou feindre & songer vne repugnance & contumace, laquelle, comme ayant preeminence & ſuperiorité, meſpriſe & reiette tous hommes, ſans ſ'arreſter au iugement de perſonne, & ſans faire difference entre le ſçauant & l'ignorant.

Mais

Mais plustost ie confesse que ceux mesmes qui ont la conscience plus pure & deuote, ne paruiennent pas à l'intelligence de tous les mysteres de Dieu : ains le plus souuent es choses plus euidentes, ilz ne voyent goutte. Et ce par la prouidence du Seigneur : affin qu'ilz s'accoustument à toute modestie & submission d'esprit. D'auantage ie confesse iceux auoir en telle reputation & estime toutes gens de bien, & par plus fort l'Eglise: qu'ilz ne se separeront, que bien enuiz, d'un homme qu'ilz congnoistront auoir la vraye intelligence de Christ & de sa parole. De sorte, qu'ilz ayment mieux demourer quelque foys suspens en leur iugement : que legierement entrer en dissention. Le maintien seulement cecy, que, cependant qu'ilz s'arresteront à la parole de Dieu, ilz ne feront iamais si surprins, qu'ilz soyent tirez iusques à perdition: & que la verité de la parole leur est si certaine & manifeste, que ny les Anges, ny les hommes ne les pourroient diuertir d'icelle.

d'icelle. Parquoy, laissons aller ceste friuole simplicité, que tu dis estre bien feante aux rudes & ignorans: de regarder tant à cés sçauans personnages, & s'arrester à leur deliberation. Car, outre ce que nulle persuasion de religion, tant obstinée qu'on voudra, qui se repose aillieurs qu'en Dieu, ne merite pas le nom de foy: qui sera celuy qui appellera foy; vne ie ne sçay quelle douteuse opinion; laquelle non seulement n'est pas aysément extorquée par art diabolique, mais aussi flotte & vacille de soy mesmes, selon le changement du temps; de laquelle à peine l'on ne peut esperer autre fin; sinon que finalement elle se perde & esuanouyffe? De ce que tu nous accuses faulcement contre ce que tu sçais, qu'en reietans ce ioug tyrannique, nous n'auons eu autre consideration, fors de nous lacher la bride, & mettre en vne licence desfreiglée, voyre delaissée par nous (Dieu le sçait) toute cogitation de la vie future: soit assis iugement sur la comparaison

paraïson de vostre vie à la nostre. Certainement nous sommes pecheurs, & vices abondent en nous, & beaucoup, nous tombons plus que trop souuent, & deffailions grandement: toutefoys honte & vergongne me retiennent de m'oser glorifier (autant que la verité le permet) de combien sommes meilleurs que vous, & en tous endroitz. Si d'auanture tu n'en vouloys excepter Rome, ce tresbeau sanctuaire de toute saincteté: laquelle mise hors dés gons, & les barrières de droite discipline rompues, toute honnesteté foulée aux piedz, s'est tant desbordée en toutes sortes de meschancetez, qu'à grand' peine tel exemple d'abomination n'a iamais esté. Le croy qu'il faudroit submettre nostre vie à tant de perils & dangers: affin qu'à l'exemple d'icelle, ne fussions contreinctz à vne plus seure & estroicte continence. De nous, nous ne refusons point que la discipline establie par les anciens Canons, ne soit auïourd'hui receuë, & que diligem
ment &

ment & de bonne foy elle soit maintenue & gardée. Ains au contraire auons tousiours attesté, que la miserable ruyne de l'Eglise ne pouenoit d'ailleurs, sinon que par les superfluitez trop licencieuses, auoit perdu toutes ses forces & vigueur, & estoit demourée comme toute eneruée. Car il est necessaire, que le corps de l'Eglise, pour le rendre bien vny, soit lyé ensemble de discipline: tout ainsi comme vn corps est renforcy de nerfz. Mais, ie vous prie, comment est elle reuerée, ou desirée entre vous autres? Ou sont ces anciens Canons; par lesquels les Euesques & prestres estoient retenuz, comme avec vn mors, en leur deuoir & office? Comment sont esleuz iceux Euesques entre vous? par quelle probation? par quel examen? par quelle diligence? par quelle preuoyance? comment sont-ilz instituez au deuoir de leur estat? par quel moyen? par quelle religion? On les fait iurer seulement, en maniere d'acquit, qu'ilz exerceront l'office de pasteur. Mais non point

point (ainſi qu'il appert) à autre fin, ſi non pour les rendre, outre les autres meſchancetez, periures. Pource donc qu'en prenant, ainſi comme par force, les charges de l'Egliſe : il leur ſemble bien auoir vne puiffance, qui n'eſt aſtreincte à loy aucune: & penſent que par tel pouuoir toutes choſes leur ſoyent permises. Tellement qu'il eſt facile à croire, qu'entre les pyrates & eſcumeurs de mer, brigans & larrons y ayt meilleure police, & que les loix y ſont mieux obſeruées: que non pas entre tous ceux de voſtre eſtat. Et pource qu'en la fin tu nous as citez comme criminelz deuant le ſiege iudicial de Dieu, induyſant quelque perſonne pour defendre noſtre cauſe: de moy ie ne crains de t'y rappeler. En ce que touche la doctrine, noſtre conſcience en eſt tant aſſeurée, qu'elle ne craint celuy Iuge celeſte: duquel elle ſçait certainement icelle eſtre descendue. Et ſi ne ſ'arreſte point a cés petites railleries, ou tu t'eſ voulu eſbatre, toutefois aſſez mal à

màl à propos. Car est-il riens plus importun ; que après estre venu deuant la face de Dieu , inuenter ie ne sçay quelles sottises ; & nous forger là vne defense peu idoine, laquelle deschoit incontinent ? Toutes foys & quantes que ce Iour là entre en la memoire des cœurs Chrestiens: ilz tombent en vne plus grande reuerence, qu'il leur soit loysible de se railler ainsi oyseusement. Omises donc telles delices, considerons vn peu ce Iour là, à l'attente duquel les courages des hommes doyent tousiours estre arrestez : & nous souuienne, qu'il n'est point tant desirable aux fideles, qu'il ne doyue, à bon droit, estre craint & formidable aux prophanes & meschans contempteurs de Dieu. Dressons les aureilles à ce son de trompette, que les cendres mesmes des mortz orront de leurs sepulchres. Addressons noz cœurs & noz pensées à ce Iuge, qui par la seule resplendissance de sa face, decouurira tout ce qui est caché en tenebres, & manifestera tous les secretz du cœur

cœur humain, & par le seul Esprit de sa bouche il confondra tous les iniques. Or maintenant, aduises comme tu respondras à bon escient pour toy & pour les tiens: car de nostre cause, d'autant qu'elle est fondée sur la verité de Dieu, elle ne sera point depourueue de bonne & iuste deffense. De noz personnes ie m'en tays, desquelles le salut ne sera point constitué en aduocassage & playderie: mais bien en humble confession & suppliantte priere. Mais quant à la cause du ministere, il n'y aura celuy d'entre nous, qui ne puisse parler pour foy comme il l'ensuyt. De ma part, Seigneur, i'ay experimenté, combien il est difficile & grief de soutenir enuers les hommes l'accusation enuieuse, dont i'estoye oppressé sur terre. Mais de la mesme confidence dont i'ay tousiours prouoqué & appellé deuant ton tribunal, de celle là mesmes ie comparoys maintenant deuant toy: sçachant, regner en ton iugement la verité: foubz la confiance de laquelle, me
 i parfor-

parforçant, i'ay premierement osé entreprendre & peu parfaire (estant gary de son instruction) tout ce qui a esté par moy faict en ton Eglise. Ilz m'ont accusé de deux crimes tresgriefz : sçavoir est, d'heresie, & de scisme. Mais ilz reputent heresie, que i'ay osé contredire aux constitutions receuës entre eux. Qu'eusse-ie faict? l'oyoye de ta bouche, qu'il n'est point d'autre lumiere de verité, pour conduyre noz ames en la voye de vie, que celle qui estoit allumée de ta parolle. l'oyoye tout ce estre vanité, que l'humain esprit inuentoit de soy mesmes, quant à ta maiesté, veneration de ton Nom, & mystere de la religion. le congnoissoye que si les doctrines inuentées en la ceruelle des hommes, estoient semées en l'Eglise au lieu de ta parolle : ce estre vne trop sacrilege outrecuydance. Et certainement, quand ie tournoye mon regard vers les hommes : toutes choses m'y apparoissoient contraires. Ceux qui estoient receuz pour superintendans de la foy, ne
ilz n'en-

ilz n'entendoient ta parolle, ne ilz ne s'en foucioyent pas beaucoup. Ilz circumuenoient & abusoient le menu peuple d'estrangieres constitutions seulement, & se moquoient de luy par ie ne sçay quelles baueries. Auquel peuple la plus grande veneration de ta parolle estoit, la reuerer de loing, comme vne chose, à laquelle on n'a point d'accés: & cependant s'abstenir de toute l'inquisition d'icelle. Et estoit aduenu tant par ceste paresseuse besterie des pasteurs, comme par la stupidité du peuple: que tout estoit plein de pernicieuses erreurs, mensonges, & superstitions. Bien te nommoient-ilz vn Dieu: mais, transferans aillieurs la gloire que tu t'es appropriée, ilz se forgeoient & auoient autant de dieux, comme ilz en vouloient adorer pour Sainctz & Patrons. Ton Christ aussi estoit bien adoré pour Dieu, & retenoit le nom de Sauueur: mais de la part qu'il deuoit estre principalement honoré, il estoit quasi sans gloire. Car, despouillé de sa vertu &

i 2 puissance

puissance, estoit caché en la trouppé des Sainctz, comme vn autre du commun. Il n'y auoit celuy qui veritablement estimaft ce sacrifice estre seul, le quel il t'offrit en la croix, & par lequel il nous reconcilia à toy. Nul ne pensoit, voyre à peine songeoit-il, à sa sacrificature eternelle, ny à l'intercession & mediation dependante d'icelle. Nul n'estoit qui se reposast en sa seule iustice. Au regard de la confidence de salut qui est commandée & fondée en ta parole : elle estoit presque esuanouye. Mais au contraire, cecy estoit receu comme pour chose certaine, que si quelqu'un garny de ta benignité & de la iustice de ton filz, conceuoit en soy vne certaine & assuree esperance de salut : celà luy estoit attribué à vne folle arrogance, & (comme ilz disoient) temeraire presumption. Il y auoit plusieurs mauuaises opinions, qui subuertissoient de fons en comble, les premieres constitutions de la doctrine que tu nous as baillée par ta parole. La saine intelligence

ligence du Baptesme, & de ta saincte Cene, estoit corrompue de plusieurs mensonges. Et d'auantage, comme tous missent leur fiance és bonnes œuures (non sans offenser grieuement ta misericorde) & qu'ilz se parforçassent meriter ta grace par icelles, acquerir ta iustice, purger leurs pechez, & te satisfaire (toutes lesquelles choses effacent & aneantissent la vertu de la croix de Christ) neantmoins ne congnoissoient point quelles estoient les bonnes œuures. Car, comme s'ilz n'eussent point esté instituez par ta loy à la iustice : ilz s'estoient forgez plusieurs inutiles sottises, pour t'auoir propice & fauorable: esquelles ilz se complaisoient tant, qu'ilz en mesprisoient quasi la reigle de la vraye iustice, que tu nous as commandée par ta loy. Et auoient les traditions humaines tant obtenu de puissance, que si du tout elles n'auoient osté la fiance qu'on a à tes commandemens: pour le moins elles auoient diminué grandement leur autorité. Mais, ó

i 3 Seigneur,

Seigneur, tu m'as illuminé par la clarté de ton Esprit, pour y penser : tu as mis deuant moy ta parolle, comme vne torche, pour me donner à congnoistre combien ces choses sont meschantes & pernicieuses : finablement tu as touché mon cœur, affin que iustement & à bon droit ie les eusse en abomination. Quant est de te rendre la raison de la doctrine, tu voys ce qu'en porte ma conscience, c'est à dire, que ie n'ay iamais deliberé de sortir hors des limites, que ie congnoissoye auoir esté constituez à tes seruiteurs. Celà donc que ie n'ay point doubté auoir apprins de ta bouche, ie l'ay bien voulu distribuer fidelement à l'Eglise. Et si est certain vrayement, que i'ay principalement tenu du à ce, & y ay fort trauaillé : sçauoir est, que la gloire de ta bonté & iustice apparust tresclaire, les nuées, qui auparauant la couuroient, dechassées & defaiçtes: & que les vertuz & benefices de ton Christ, reluyssissent pleinement, tous desguysemens ostez. Car ie pensoye

foye bien qu'il n'estoit trop raisonna-
 ble, que celles choses demourassent en
 tenebres : pour ausquelles penser & lés
 repenser nous estions naiz. Et si ne pen-
 soye pas, qu'il faulst monstrer eschar-
 sement ny à la legiere icelles choses : à
 la grandeur desquelles, toute oraison
 est par trop inferieure : & si ne crai-
 gnoye point de retenir longuement lés
 hommes en icelles : ou du tout gisoit
 leur salut. Car il est impossible que ce-
 ste parole de Dieu nous sceut trom-
 per, laquelle nous dit, Ceste estre la vie
 eternelle, te congnoistre vray Dieu, &
 celuy que tu as enuoyé, Iesus Christ.
 Au regard de ce qu'ilz m'ont obiecté,
 que ie me suis separé de l'Eglise, en ce-
 là ne m'en sens riens coupable. Si d'a-
 uanture celuy ne doit estre reputé pour
 traistre, lequel voyant lés souldars es-
 spars & escartez, vagans çà & là & de-
 laiffans leurs rancz, esteue l'enseigne
 du capitaine, & lés rappelle & remet en
 leur ordre. Car tous lés tiens, Seigneur,
 estoient tellement esgarez, que non seu-

lement ilz ne pouuoient entendre ce qu'on leur commandoit: mais aussi il sembloit qu'ilz eussent mis en oubly, & leur capitaine, & la bataille, & le serment qu'ilz y auoient fait. Et moy, pour les retirer d'un tel erreur, n'ay point mis au vent vne estrangiere enseigne: mais celuy tien noble estendart, qu'il nous est necessaire de suyure, si nous voulons estre enrroulez au nombre de ton peuple. En cest endroit, ceux qui deuoient retenir lesdictz soldars en leur ordre, & qui les auoient tirez en erreur, ont mis les mains sur moy: & pource que constamment ie persistoye, ilz m'ont resisté avec grande violence. Et a-l'on commencé grieuement à se mutiner: tant que le combat s'est enflammé, iusques à rompre l'vnion. Mais de quel costé soit la faulte & coulpe: c'est maintenant à toy, Seigneur, de le dire & prononcer. De ma part, i'ay tousiours montré en parolles & en faitz, quel desir i'auoye à vnion & concorde: toutefois i'entendoye celle vnion de l'Eglise, qui

se; qui prent son commencement de toy, & finist en toymesmes. Car toutes foys & quantes que tu nous as recom-mandé icelle paix & vnion : tu t'es de-clairé quant & quant, estre le seul lyen pour la conseruer & maintenir. Quant à moy, si i'eusse voulu auoir paix avec ceux, qui se vantoient estre les premiers en l'eglise, & pilliers de la foy, il la m'eust fallu acheter par l'abnegation de ta ve-rité. Mais il m'a bien semblé, me deuoir plustost soubmettre à tous les dangers du monde : que condescendre à vne si execrable paction. Car ton Christ mes-mes nous a annoncé, que si le ciel se de-uoit entremesler avec la terre, il falloit toutefois que ta parole demourast e-ternellement. Or ne pensoye-ie pas, que pour auoir la guerre à telz seigneurs, i'en fusse pourtant en discord avec ton Eglise. Car tu nous auoys bien aduer-tiz, tant par ton filz, comme par ses Apo-stres : qu'aucuns s'esleueroient, avec les-quelz nullement il ne faudroit con-sentir. Ce n'estoit point des hommes

estrangeurs, dont il auoit predict qu'ilz seroient loups rauiffans & faux prophetes: mais de ceux-là mesmes qui se porteroient pour pasteurs, me commandant de me donner garde d'iceux. Quand donc il commandoit que ie m'en donnasse garde, eusse-ie presté la main? Et tés Apostres nous denunçoient, qu'il n'estoit point de plus mortelz ennemis en ton Eglise: que ceux qui estoient du milieu du corps, couuers du titre de pasteurs. Et pourquoy eusse-ie craint de me separer de ceux; que tés Apostres me disoient deuoir estre reputez pour tés ennemis? Iournellement ie regardoye les exemples de tés Prophetes, lesquels ie veoye auoir eu tant de contentions avec les sacrificateurs & faux prophetes de leur temps: qui certes (ainsi qu'il appert) estoient les premiers de l'Eglise au peuple d'Israël. Mais toutefois, on ne tient pas tés Prophetes pour scismatiques: combien que, pour redresser le seruice de Dieu quasi ruyné, ilz n'ayent point cédé aux autres,

autres, qui leur repugnoient à grand' force. Ilz demouroient donc en la vraye vnion de l'Eglise, ià soit ce qu'ilz fussent maudictz de grandes maledictions par les iniques sacrificateurs : & qu'ilz fussent reputez indignes d'estre comprins au nombre, non pas dés Sainctz, mais aussi dés hommes. Moy donc confirmé à leur exemple, ie persistay tellement à ce propos, que ny leurs menaces, ny leurs denunciations, par lesquelles ilz me denunçoient scismatique, ne m'estonnerent aucunement: que tousiours constamment & fermement n'aye resisté à ceux, qui, soubz vmbre de pasteurs, oppressoient plus que tyranniquement ta poure Eglise. Car ie sentoye bien en moy quel desir i'auoye à l'vnion d'icel le pour veu que ta verité fust le lien de telle concorde. Dés esmotions qui en sont enfuyues, comme elles n'ont point esté excitées par moy, ainsi ne ne les me doit-on point imputer. Tu sçais bien, Seigneur, & la chose mesmes le tesmoigne enuers les hommes, comme ie

me ie n'ay cherché autre chose, finon que par ta parolle, toute controuersie fust appaisée: affin que par vne conionction d'esprit, toutes lés deux parties ten dissent à l'amplification & establisement de ton Royaume. Tu sçais aussi, que ie n'ay point reffusé voyre au danger de ma teste (s'il se trouuoit que ie me fusse esmeu en vain) que la paix fust remise en l'Eglise. Mais, que faisoient noz aduersaires? Ne couroient-ils pas tout soubdain & furieusement au feu; au gibet; & aux espées? N'estimoient-ils pas que leur seul recours estoit aux armes; & à la cruauté? N'incitoient-ils pas gens de tous estatz à ceste mesme rage? Ne reiettoient-ils pas toutes conditions de paix? Dont il est aduenu, que la chose, qui sans celà se pouoit amiablement appaiser, s'est allumée, & est paruenue iusques à vne telle guerre. Et combien qu'en vne si grande perturbation de choses il y ayt eu plusieurs opinions: ie suis toutefois maintenant deliuré de toute crainte, puis que nous sommes deuant
ton

ton siege iudicial : là ou equité conioin
cte à verité, ne peut iuger que selon in-
nocence. Voylà, Sadolet, la deffense de
nostre cause, non pas celle que, pour
nous charger, tu as voulu inuenter :
mais celle, que toutes gens de bien pour
le present congnoissent estre veritable :
& laquelle en ce Iour là apparoiſtra
clairement à toutes creatures. Et quant
est de ceux, lesquelz enseigneur par no-
stre predication viendront avec nous
pour ce mesme affaire : ilz auront bien
que dire pour soy, car chascun d'eux au-
ra toute preste la deffense qui s'ensuyt.
Quant est à moy, Seigneur, i'ay touſ-
iours confessé publiquement la foy Chre-
stienne, comme ie l'auoye apprinse dez
ma ieunesse : de laquelle ie n'ay point
eu du commencement autre congnois-
sance, que celle qui pour lors estoit com-
munément obseruée. Ta parole, qui
deuoit reluyre comme vne lampe à ton
peuple vniuersel, nous estoit ostée, ou
pour le moins, cachée. Et affin que per-
sonne n'en desirast congnoissance plus
claire,

claire, ceste persuasion estoit entrée en l'entendement d'un chascun : qu'il estoit trop meilleur, que l'inquisition de celle diuine & secrette philosophie, fust commise à peu de gens, ausquelz l'on en demandaſt les responſes & oracles : & que le peuple n'en deuoit point auoir plus haulte intelligence, mais seulement se ſoumettre à l'obeyſſance de l'Egliſe. Et ſi estoient telz les enſeignemens que l'on m'auoit donnez au commencement, qu'ilz ne m'inſtituoient point aſſez au droit ſeruiſe de ta deité : & ne me donnoient point aſſez ſouffisante entrée à vne certaine eſperance de ſalut : & ne m'adreſſoient point bien au deuoir d'une vie Chreſtienne. Bien auoye-ie appris d'adorer toy ſeul pour mon Dieu : mais d'autant que ie ignoroye la vraye raiſon de ton adoration, ie treſbuchoie tout ſoudain en y entrant. Bien croye-ie, comme l'on m'auoit enſigné, que par la mort de ton filz i'eſtoye rachetté de l'obligation de mort eternelle : mais ie imaginoye
ceſte

ceste redemption estre telle, que sa vertu ne paruint aucunement iusques à moy. Bien attendoye-ie le Iour à venir de la resurrection : mais i'auoye sa souuenance en abomination, comme d'une chose malheureuse. Et n'estoit point ceste intelligence controuuée en mon cerueau particulierement : ains l'auoye apprinse de la doctrine, qui pour lors communément estoit preschée par les maistres & docteurs du peuple Chretien. Lesquelz preschoient bien ta clemence enuers les hommes : mais seulement enuers ceux, qui se rendoient dignes d'icelle. Finablement ilz mettoyent si grande dignité en la Iustice des œuvres : que celuy seulement estoit receu en grace, qui par ses œuvres se seroit reconcilié à toy. Ce pendant ne se taysoient point entre deux de dire, que nous estions tous miserables pecheurs, qui tombions souuentefois par infirmité de la chair. Enaprès ilz disoient que ta misericorde estoit à tous le commun port de salut : mais, pour icelle obtenir, ilz ne donnoient

donnoient autre moyen, sinon de satisfaire pour noz pechez. Et lors telle satisfaction nous estoit enioincte: premierement, que après auoir confessé tous noz pechez à vn prestre, humblement nous en demandissions pardon & absolution: item que par bonnes œuures nous effacissions vers toy la memoire d'iceux: finalement, pour supplier ce qui nous deffailloit, que nous y adioustissions sacrifices & solennelles purgations. Et pourtant que tu estois vn iuge rigoureux, vengeant seuerement l'iniquité: ilz monstroient, combien espouventable deuoit estre ton regard. Pour ce commandoient-ilz, que l'on s'adressast premierement aux sainctz: à ce que par leur intercession, tu nous feusses rendu & fait propice & exorable. Et comme i'eusse accompli toutes ces choses tellement quellement, encores que ie m'y confiasse quelque peu: si estoye ie toutefois bien eslongné d'une certaine tranquillité de conscience. Car toutes fois & quantes que ie descendoye en moy,

moy, ou que i'esleuoye le cœur à toy, vne si extreme horreur me surprenoit qu'il n'estoit, ny purifications, ny satisfactions qui m'en peussent aucunement guerir. Et tant plus ie me consideroye de prés, de tant plus aigres esguillons estoit ma conscience pressée : tellement qu'il ne me demouroit autre soulas ny confort, sinon de me tromper moymesmes en m'oubliant. Mais pource que riens ne s'offroit de meilleur, ie poursuyuoie tousiours le train que i'auoye commencé : quand cependant il s'est esleué vne bien autre forme de doctrine : non pas pour nous destourner de la profession Chrestienne : mais pour la reduyre ellemesmes en sa propre source, & pour la restituer comme emundée de toute ordure, en sa pureté. Mais moy offensé de ceste nouveauté, à grand' peine ay-ie voulu prester l'aureille : & si confesse que au commencement ie y ay vaillamment & courageusement resisté. Car (comme les hommes sont naturellement obstinez
lz & opi-

& opiniaſtres à maintenir l'inſtitution qu'ilz ont vne fois receuë) il me faſchoit bien de confeſſer que toute ma vie i'euf ſe eſté nourry en erreur & ignorance. Et meſmement vne choſe y auoit, qui me gardoit de croire cés gens là : c'eſtoit la Reuerence de l'Egliſe. Mais après que i'euz ouuert quelque fois lés aureilles, & ſouffert d'eſtre enſeigné : ie congneuz bien que telle crainte, que la maieſté de l'Egliſe ne fuſt diminuée, eſtoit vaine & ſuperflue. Car ilz monſtroient qu'il y auoit bien grande différence, entre, ſe departir & abandonner l'Egliſe, & ſe trauailler à corriger lés vices, dont l'Egliſe meſmes eſt ſouillée & contaminée. De l'Egliſe, ilz en parloient honorablement : & monſtroient bien, que leur principale intention eſtoit l'v-nion d'icelle. Et affin qu'ilz ne ſemblaſſent vouloir controuuer aucune choſe faul ſe ſoubz le nom de l'Egliſe : ilz monſtroient la choſe n'eſtre point eſtrange, que lés Antechriſtz obtinſſent en icelle le lieu dés paſteurs: ſur quoy ilz nous donnoient
pluſieurs

plusieurs exemples, par lesquels il apparoissoit clairement, iceux ne tendre à autre fin, sinon à l'edification de l'Eglise : & qu'en celà ilz auoient semblable cause avec plusieurs seruiteurs de Iesus Christ, que nous autres tenons au nombre des Sainctz. De ce que si librement & ouuertement ilz parloient contre le Pape de Romme, tenu & réputé pour vicaire de Christ, successeur de Sainct Pierre, & pour chef de l'Eglise, ilz en rendoient ceste raison : c'est à sçauoir, que telz tiltres, n'estoient que vains espouuentemens : par lesquels il n'estoit point expedient d'ainsi esblouyr les yeux des fideles, qu'ilz n'osassent regarder & discerner la chose au vray. Et qu'iceluy s'estoit esleué en vne telle haulteur & magnificence, lors que le monde estoit oppressé, comme d'un profond dormir, d'ignorance & esblouissement : & que certes ny par la bouche de Dieu, ny par vne legitime vocation de l'Eglise, n'auoit point esté constitué prince & chef d'icelle : mais de sa pro-

pre autorité & seul vouloir, soy-mes s'estoit esleu. D'avantage, que la tyrannie par laquelle il oppressoit le peuple, n'estoit aucunement à souffrir : si nous voulions que le Royaume de Christ demourast sauf & entier entre nous. Si ne leur deffailloient point pourtant trefortes raisons : par lesquelles ilz confirmoient toutes ces choses. En premier lieu, ilz refutoient clairement tout ce que l'on fouloit lors alleguer, pour establir la principauté du Pape. Et après luy auoir en ce poinct osté tous sés fondemens : ilz demoliffoient aussi, par la parole de Dieu, si tant grande haultesse. Tellement que l'affaire estoit venu iusques là, qu'il estoit tout commun & tout clair, tant aux sçauans, qu'aux ignorans : que le vray ordre de l'Eglise fut lors tout perdu : les clefz (soubz lesquelles est contenu l'ordre ecclesiastique) mauuaisement adulterées : la liberté Chrestienne renuersée : & le Royaume de Christ totalement prosterné : lors que ceste principauté

pauté fut esleuée. Si auoient d'auantage cés nouveaux predicateurs de quoy esguillonner ma conscience : à ce que, comme assureé, ie ne feisse point l'endormy à leurs institutions, comme si elles ne m'appartinssent en riens : disans, qu'il s'en fault beaucoup, que l'on puisse trouuer vers toy excuse à vne faulte volontaire : veu que celuy mesmement, qui par ignorance est seduict du droit chemin, ne demeure point impuny de sa faulte. Ce qu'ilz prouuoient par le tesmoignage de ton filz, qui dit : Si vn aueugle meine vn autre aueugle, tous deux tombent dedans la fosse. Et lors que mon esprit s'est appareillé à estre vrayement attentif, i'ay commencé à congnoistre, comme qui m'eut apporté la lumiere, en quel bourbier d'erreurs ie m'estoye voultré & souillé, & de combien de bouës & macules ie m'estoye honny. Moy donc (selon mon deuoir) estant vehementement consterné & esperdu pour la misere, en laquelle i'estoye tombé : & plus

lz 3 encores

encores pour la congnoissance de la mort eternelle, qui m'estoit prochaine ie n'ay riens estimé m'estre plus necessaire, après auoir condamné en pleurs & gemiffemens ma façon de viure passée, que de me rendre & retirer en la tienne. Maintenant donc, Seigneur, que reste-il à moy poure & miserable; sinon t'offrir pour routes deffenses mon humble supplication; que tu ne vueilles me mettre en compte celuy tant horrible abandonnement & esloignement de ta parole; duquel par ta benignité merueilleuse, tu m'as vne fois retiré? Or fay maintenant comparaison (si bon te semble) Sadolet, de ceste action, à celle que tu as assignée à ton simple homme. Ce sera bien de merueilles si tu doubtes, laquelle dés deux tu prefereras à l'autre. Car sans point de faulte, le salut de celuy est en grand danger: duquel la deffense n'est tournée ny soustenuë sur autre gont, sinon de dire, qu'il aura constamment gardé la Religion qui luy auroit esté baillée
par fés

par sés ayeulx & predeceffeurs. Lés
 Iuifz, Turcz, & Sarrazins par ceste rai-
 son eschapperoyent le iugement de
 Dieu. Soynt donc reiettée ceste vaine ter-
 giuerfation de deuant le tribunal, qui
 fera dressé, non pour approuuer l'au-
 thorité dés hommes : mais pour main-
 tenir la verité d'vn seul Dieu : l'vniuer-
 selle chair de faulseté & de mensonge
 condamnée. Que si ie vouloye vser de
 baueries comme toy, quelle image
 pourroye-ie peindre ; ie ne diz point
 d'vn Pape, ou d'vn Cardinal ; ou bien
 de quelconque autre venerable prelat
 de vostre faction ; (tous lesquelz quasi
 tu sçais tresbien de quelles couleurs
 ilz peuuent estre depeinctz, encores
 par vn homme qui ne seroit pas trop
 ingenieux) mais bien de quelque do-
 cteur voire le plus exquis de tous lés vo-
 stres ? Certes il ne me seroit ià besoing,
 pour la condamnation d'iceluy, d'ame-
 ner coniectures douteuses, ou de luy
 intenter faux crimes : car il s'en trouue
 roit d'assez certains & souffisamment

lz 4 prouuez,

prouuez, desquelz il seroit par trop chargé. Mais affin que ie ne semble point enfuyure ce que ie reprens en toy: ie me deporteray de telle façon de faire. Ie les prieray tant seulement, de retourner quelque fois à foy: & de penser & repenser en euxmesmes, combien fidelement ilz repaissent le peuple Chretien: auquel on ne peut bailler autre pain, que la parolle de son Dieu. Et qu'ilz ne se complaisent point trop en ce, que au grand adueu & consentement du peuple, ilz iouënt maintenant leurs personages: car encores ilz ne sont point paruenuz à la conclusion. En laquelle certes ilz n'auront pas l'eschauffaut à commandement, pour y vendre sans danger leurs happelourdes, & abuser les consciences fideles par leurs tromperies & inuentions: mais demoureront en estre, ou certes ilz tomberont, par la seule volonté de Dieu: le iugement duquel dependra, non point de la voix & faueur du peuple, mais de sa seule equité immuable. Et ne
l'enquer-

f'enquerra pas seulement des faictz exterieurs, ains auffi iugera de la sincerité ou malice interieure du cœur. le ne veux pas iuger de tous vniuersellement. Toutefois, qui est celuy d'entre eux; quand il est question de batailler contre nous; qui n'ayt ce remors de conscience, qu'en ce faisant, il traueille plus pour les hommes que pour Dieu? Or comme ainsi soit, que par toute ton Epistre tu nous traictes trop inhumainement: toutefois en la dernière clause à pleine bouche tu espanches tout le venin de ta malignité contre nous. Et combien que telles iniures ne nous touchent en riens, & que nous y auons par cy deuant en partie respondu: dy-moy, ie te prie, de quoy t'est-il souuenu; de nous reprocher en cores l'auarice? Estime-tu que les nostres ayent esté si hebetés; que du premier commencement ilz ne congneussent bien, le chemin, qu'ilz entreprennoient, repugner totalement à gaing & à proffit charnel? Ou bien en repre-

lz 5 nant

nant & blasmant vostre auarice, ne voient-ils point; que, par celà, ilz estoient necessairement contreinçtz de viure continement & raisonnablement; s'ilz ne vouloient mesmes se faire moquer aux petis enfans? Quand ilz monstroient, que par meilleur moyen on ne la scauroit corriger, qu'en despouillant les pasteurs de ceste abondance & superfluité de richesses: affin que estans deschargez d'icelles, ilz eussent plus grand soing de l'Eglise: ne se fermoient ilz pas euxmesmes le chemin; pour paruenir à richesses & abondance de biens? Car quelles richesses y auoit-il lors; auxquelles ilz peussent aspirer?

Quoy? n'estoit-ce pas le plus facile & plus court chemin; pour paruenir aux richesses & honneurs; d'accepter incontinent du commencement les pactions & conditions offertes par vous? Vostre Pape, de quelle somme eust-il lors rachetté le silence de plusieurs; & de combien le rachetteroit-il encores auiourdhuy? Pourquoi, s'ilz auoient
la moin

la moindre enuie du monde de s'enrichir ; aymeroient-ilz mieux demourer pources perpetuellement (leur estant ostée toute esperance d'accroistre leur bien) que soy faire riches en vn moment ; sans grande difficulté ? Mais, par aventure, ambition les retient. Encores ne voy-ie point pour quelle occasion tu nous as donné ceste atteinte : veu que ceux qui premierement ont attenté cest affaire, n'ont peu esperer autre chose, sinon que d'estre honteusement respuez & reiettez de tout le monde : & ceux qui sont venuz après, sçachans & voulans, se sont exposez aux contumelies & opprobres innombrables d'un chascun. Mais, ou sont ces tromperies & malices intestines ? Il ne s'en treuve certes en nous aucune souspeçon. Parles-en donc plustost en vostre saint college : là ou elles sont tous les iours demenées. De telles calumnies, pour ce que ie tendz à faire fin : ie suis contreinct me deporter. Au regard de ce, que voulans tout entreprendre

prendre & faire à nostre teste, nous n'auons trouué vn seul personnage en toute l'Eglise que nous estimissions digne de foy : nous auons ià assez montré, que ce ne sont que calumnies. Car encores que nous establistions la parole de Dieu par dessus tout iugement humain : & que nous ayons finalement accordé vne certaine autorité estre laissée aux Conciles, & sainctz Peres, pour veu qu'ilz soyent conformes à la reigle d'icelle : si n'estimons-nous pour tant iceux Conciles & Peres dignes que de l'honneur & lieu, qu'ilz doyuent raisonnablement tenir soubz Christ. Mais le plus enorme de tous les crimes que tu nous imputes : c'est, que nous nous sommes efforcez de dissiper & mettre en pieces l'espouse de Iesus Christ. Si celà estoit vray, nous serions à bon droit, estimez par toy, & par le monde vniuersel, comme gens perduz. Toutefois ie ne receuray point ce crime estre en nous, si d'auanture tu ne maintiens, l'espouse de Christ estre deschirée

deschirée par ceux-là qui desirent la rendre chaste vierge à Christ : qui sont solicitez d'une sainte ialousie, de la luy conseruer entiere : qui, corrompue par plusieurs maquerelages, la reuoquent à la foy maritale : & qui finalement ne craignent point de prendre debat à tous les adulteres, qu'ilz auront congneuz tascher à corrompre sa pudicité. Et qu'auons-nous fait autre chose ? La pudicité de l'Eglise n'estoit-elle pas corrompue ; &, qui plus est, violée, de doctrines estrangieres & peregrines constitutions ; par gens de vostre faction ? N'auoit elle pas esté violemment prostituée de vous ; par innombrables superstitions ? N'estoit elle pas coinquinée de ceste tresorde maniere d'adultere ; sçauoir est, de l'adoration des images ? Ouy dea : pource que nous n'auons point souffert que le tressainct & sacré reposoir & chambre nuptiale de Christ fust ainsi moquée par vous : on nous accuse d'auoir desmembré son espouse. Mais moy ie diz, que ceste laceration

ceration, dont tu nous accuses faulſement, eſt pluſque manifeſte entre vous : & non point en l'Egliſe ſeulement, mais en Ieſus Chriſt meſmes : lequel on voit par vous eſtre miſerablement decouppé. Comme donc ſ'adiendra l'Egliſe à ſon Eſpoux ; lequel elle ne peut auoir ſain & entier ? Mais ou eſt la ſanté de Chriſt ; quand la gloire de ſa iuſtice ; ſain éteré ; & ſapience eſt aillieurs tranſſerée ? Voyremais , deuant que la guerre fut allumée par nous : toutes choſes eſtoient bien pacifiques & tranquilles. Certainement la pareſſe dés paſteurs, & l'eſtonnement & ſottize du peuple auoient faiçt, qu'entre eux il n'y auoit preſque nulz differens touchant la religion. Mais és eſcholes, en quelle obſtination diſputoient lés ſophiſtes ? Parquoy tu n'as pas grande occaſion de dire que voſtre regne fuſt ſi paiſible : veu que le repos n'y a point eſté, ſinon pource que Chriſt eſtoit teu, & preſque mis en oubly. Bien confeſſe-ie que après que l'Euangile ſ'eſt nouvellement
apparu :

apparu : plusieurs grandes contentions se sont eschauffées, dont il n'estoit nouvelles auparavant. Toutefois ce seroit à tort, si on imputoit ces choses aux nôtres : lesquelz, par tout le decours de leur action, n'ont cherché autre chose, sinon, qu'en restablissant la vraye religion, les Eglises, qui estoient dispersées & diuisées par discordes & dissentions, fussent rassemblées en vne bonne, & en tiere vnion. Et affin que ie ne racompte les choses vieilles : est-il chose, que encores n'a gueres ilz ayent refusé ; pour veu que la paix fust remise en l'Eglise ? Mais ilz essayent toutes choses en vain : quand vous autres vous parforcez alen contre. Car d'autant qu'ilz demandent vne paix, avec laquelle le Royaume de Christ florisse : & que vous autres estimez, tout ce qui est gagné à Christ estre perdu pour vous : il ne se fault point esmerueiller si vous y resistez de tout vostre pouuoir. Et si auez des inuentions, par lesquelles vous destruyez en vn iour, tout ce qu'ilz auront construit

struict en plusieurs moys, pour la gloire de Christ. Je ne t'opprimeray point de tant de parolles : car en vn mot ie peux despescher l'affaire. Lés nostres se font offertz à rendre raison de leur doctrine: & ne reffuseront de ceder, s'ilz sont vaincuz par raisons. A qui tient il maintenant; que l'Eglise ne iouyffe d'une bonne paix; & de la lumiere de la verité? Va maintenant, & nous appelle seditieux, qui ne laissons point l'Eglise en repos. Or affin que tu n'oubliaffes riens qui peult servir pour rengrager nostre cause : pource que ces années passées se sont leuées plusieurs sectes, de ta grace, tu en reiettes sur nous toute la malueillance : mais regard de bien de quelle equité, ny soubz quel le couleur. Car si pour celà nous sommes dignes de hayne : le nom Chrestien eust anciennement esté hay à bon droit par les infideles & mescreans. Ou cesse donc de nous tormenter & pourchasser en cest endroit : ou confesse ouvertement, qu'il fault oster la religion chrestienne

stienne de la memoire dés hommes, la
 quelle est cause d'engendrer tant de tu
 multes & seditions au monde. Parquoy
 cecy ne doit point nuyre à nostre cau
 se : que par tous moyens Sathan se soit
 efforcé d'empescher l'ourage de christ.
 Il estoit beaucoup plus conuenable &
 necessaire à la chose, de regarder qui
 s'est employé à oppugner toutes ces
 sectes qui se sont esleuées. Or est-il cer
 tain, que cependant que vous autres
 dormiez en oyfueté : nous seulz auons
 soustenu tout ce gros fardeau. Face
 le Seigneur, Sadolet, que toy & les au
 tres tiens entendiez quelque fois, qu'il
 n'est point d'autre lyen de l'vnion ec
 clesiastique : sinon que Christ nostre Sei
 gneur (qui nous a reconciliez à Dieu
 son pere) nous retire de ceste dissipa
 tion, en la societé de son corps : affin
 que en telle sorte par sa seule parolle &
 par son Esprit, nous soyons vnis en vn
 cœur & en vne pensée. De Straf
 bourg, le premier iour de Sep
 tembre. 1539.

IMPRIME A GENEVE
PAR MICHEL DV
BOYS LE VI. DE
MARS, M.D.XL.

Réimprimé à Genève par les soins
de M. Gustave Revilliod
chez I.-G. Fick.

1860

* *
*



98.278



